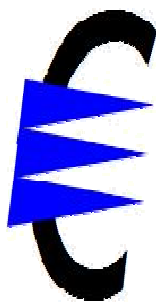


*Agence de financement
des infrastructures de
transport de France*



Rapport d'activité

***de l'Agence de financement
des infrastructures de transport de France***

pour l'exercice 2016

Adopté par le Conseil d'administration le 18 avril 2017

Le mot du Président :

L'exercice 2016, dont il est rendu compte dans le présent rapport, correspond à la douzième année d'activité pour l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF).

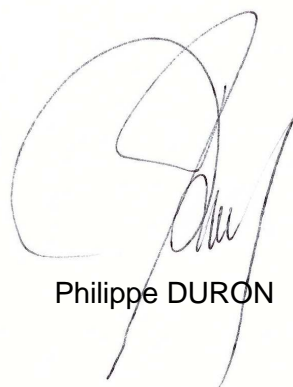
Cet exercice est marqué par une forte reprise des nouveaux engagements financiers de l'Agence. En effet, outre la poursuite des efforts de régénération des réseaux routier et fluvial à un niveau élevé et la mise en œuvre des contrats de plan Etat-Régions, l'année 2016 a connu une accélération significative du programme de renouvellement des matériels roulants des trains d'équilibre du territoire, avec un engagement important au bénéfice de la Région Normandie, et le financement de la deuxième phase de la Nouvelle Route littorale de la Réunion. L'AFITF a par ailleurs bénéficié au cours de cette année d'une bonne dynamique de ses recettes propres, ce qui, en l'absence de toute subvention budgétaire, lui a permis d'atteindre un niveau élevé de paiements opérationnels, de réduire sa dette et de contenir la croissance de ses restes à payer.

L'exercice 2016 aura donc été l'occasion de consolider l'activité de l'AFITF et de démontrer, une fois encore, qu'elle assume pleinement les fonctions pour lesquelles elle a été créée. Les chantiers financés par cette agence se concrétisent, qu'il s'agisse des travaux d'amélioration du réseau routier et fluvial, amplifiés et rapidement menés en 2016 dans le cadre du Plan de Relance, ou encore des LGV Bretagne Pays de la Loire et Sud Europe dont la mise en service approche.

Toutefois l'Agence se trouve confrontée à des besoins de paiement croissants. Aux appels de fonds générés par les grands projets ferroviaires et par l'effort continu de régénération des réseaux de transport s'ajoutent progressivement les nouveaux engagements pris par l'Etat, notamment le volet mobilité des contrats de plan Etat-Régions 2015-2020 et le programme de renouvellement des trains d'équilibre du territoire. Par ailleurs, se profilent dans un avenir très proche les grands projets du Canal Seine Nord Europe et le Tunnel Euralpin Lyon Turin pour lesquels la Commission européenne a donné en juillet 2015 un accord de subvention au titre du Réseau Transeuropéen de Transport.

En termes de gestion, l'exercice 2016 aura également comporté plusieurs éléments importants pour l'AFITF: la clôture du contrôle de la Cour des comptes, qui désormais ne remet plus en cause que pour mémoire l'existence de l'Agence et se préoccupe avant tout de sa soutenabilité financière à terme, la mise en œuvre du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publiques qui se traduit notamment par l'introduction d'une gestion budgétaire- qui existait déjà- à l'intérieur même de son système d'information, l'amorce de la clôture des conventions soldées, enfin la reconnaissance au plan comptable de la non transparence de cet organisme, qui résulte du fait qu'il ne reçoit plus de subvention budgétaire et implique le retraitement de ses engagements restant à payer désormais tous portés dans ses comptes.

Dans ce contexte il est important de rendre compte, d'abord vis-à-vis du Parlement, de la contribution de l'AFITF au financement des infrastructures de transport. Le présent rapport sera mis en ligne, comme les précédents, sur le site internet dont s'est doté l'Agence afin de mieux se faire connaître et d'assurer une plus grande transparence de son activité.



Philippe DURON

Avant-propos :

Le présent rapport d'activité de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) rend compte de l'exercice 2016. Il s'inscrit dans le cadre de la circulaire du Premier ministre en date du 26 mars 2010 relative au pilotage stratégique des opérateurs de l'État, dont l'AFITF fait partie. Cette circulaire généralise, au titre des obligations de transparence, la pratique du rapport annuel : « Chaque organisme devra désormais présenter un rapport annuel dématérialisé, établi selon un format homogène... ».

Le présent rapport a vocation à servir de support à l'information du Parlement, ainsi que l'ont prévu plusieurs lois de finances successives : après caducité des dispositions antérieures en application du II de l'article 69 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, l'article 92-II de la loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 de finances rectificative pour 2011 a réintroduit le principe d'une transmission par le Gouvernement au Parlement, avant le dépôt du projet de loi de finances de l'année, d'un « rapport sur le financement et le fonctionnement de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France ».

Le présent rapport, via sa mise en ligne sur le site internet de l'Agence, vise en second lieu à l'information d'un public potentiellement plus large.

1.- Le cadre institutionnel

1.1.- Rappel du cadre d'intervention de l'AFITF : ses missions

L'Agence de financement des infrastructures de transport de France a été créée par le décret n° 2004-1317 du 26 novembre 2004 dans le but d'apporter la part de l'État au financement des projets d'infrastructures nationales décidés par le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 18 décembre 2003 qui avait planifié les infrastructures de transport majeures à réaliser en France d'ici 2025. Il s'agit, pour les trois quarts d'entre elles, de dépenses non routières. Cette définition d'origine des compétences de l'Agence a connu depuis plusieurs évolutions et élargissements.

Le décret n° 2006-894 du 18 juillet 2006 a déjà étendu le domaine d'intervention de l'AFITF au financement des projets faisant l'objet d'une contractualisation entre l'État et les régions dans le cadre des contrats de plan, puis des contrats de projets et des procédures contractuelles assimilées, ainsi qu'à un certain nombre de projets d'investissements sur les réseaux routier, ferroviaire et fluvial, les ports maritimes, les équipements de transport combiné, d'aménagement et la protection du littoral.

Le décret n° 2009-1370 du 10 novembre 2009 complète les modalités d'intervention de l'Agence en prévoyant désormais des avances remboursables qui pourraient être rémunérées : « Lorsque des avances remboursables sont accordées aux opérateurs du secteur concurrentiel, elles sont consenties à titre onéreux. Elles financent des opérations spécifiques et présentent un caractère exceptionnel. », afin de respecter les règles de concurrence d'origine communautaire.

Par ailleurs la démarche du Grenelle de l'environnement initiée en 2007 a, d'une part, redéfini les objectifs de réalisation d'infrastructures de transport, insistant sur la mise en œuvre d'une politique de report modal, d'autre part, institué une écotaxe sur les poids lourds utilisant le réseau routier national non concédé. La loi de programmation du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009 fixe le nouveau cadre des interventions de l'AFITF.

Le décret n° 2014-530 du 22 mai 2014 relatif à certaines dispositions de la partie réglementaire du code des transports codifié (articles R1512-12 à R1512-19) les missions, l'organisation et les ressources de l'AFITF.

1.2.- L'évolution du cadre institutionnel en 2016

Le cadre institutionnel n'a pas connu d'évolution en 2016. En revanche l'AFITF est passée au 1er janvier 2016, en tant qu'établissement soumis à la comptabilité publique, aux nouvelles modalités de gestion budgétaire et comptable prévues par le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dit GBCP. Ceci a conduit l'AFITF à changer de système d'information budgétaire et comptable afin d'introduire une comptabilité d'engagements et de mettre en place une nomenclature budgétaire par destinations et sous-destinations, correspondant aux modes de transport et aux principales lignes budgétaires propres à l'Agence.

D'autre part, l'AFITF a préparé la mise en place de la facturation électronique prévue dès 2017 conformément à l'ordonnance 2014-697 du 26 juin 2014. Cela a principalement consisté pour l'AFITF, en lien avec l'AIFE (Agence pour l'Informatique Financière de l'État) et la DGFIP (Direction générale des Finances publiques), à clarifier son éligibilité au dispositif et à préparer le déploiement du système internet Chorus Portail Pro. En outre le plan d'action de contrôle interne comptable et budgétaire, qui a été adopté par le conseil d'administration de l'AFITF comme pour les exercices précédents, a été renforcé sur un point, conformément à l'instruction du Ministère de l'environnement en date du 20 septembre 2016, à savoir le contrôle de supervision a posteriori qui sera réalisé dès 2017 sur certaines conventions de financement. Enfin l'AFITF a entrepris en 2016, pour faire suite aux recommandations de la Cour des Comptes, de lancer la clôture de certaines conventions achevées.

2.- La Gouvernance de l'AFITF

2.1.- La composition du conseil d'administration

La composition détaillée du conseil d'administration figure en annexe 1.

Les changements intervenus en 2016 sont la nomination de Mme Christine Bouchet, Directrice des infrastructures de transport par Décret du 19 mai 2016, de Mme Odile Renaud-Basso, Directrice générale du Trésor par Décret du 2 juin 2016, et de M. Jean Michel Thornary, en qualité de Commissaire général à l'Égalité des Territoires par décret du 1er juillet 2016.

2.2.- La vie du conseil d'administration en 2016

Cinq séances se sont tenues en 2016 : les 9 février (57^{ème} séance), 28 avril (58^{ème} séance), 30 juin (59^{ème} séance), 6 octobre (60^{ème} séance) et 6 décembre (61^{ème} séance).

Les principaux points examinés par le conseil d'administration de l'AFITF au cours de ces séances sont résumés ci-après :

Au cours du 57^{ème} CA a été adopté le compte financier de l'Agence pour l'exercice 2015, caractérisé par l'augmentation des recettes et des dépenses, la croissance du fonds de roulement et le résultat bénéficiaire. Le budget rectificatif n°1 pour l'exercice 2016, principalement motivé par le plan de relance routier et fluvial, a également été approuvé. Ont également été approuvées sept conventions de financement relatives respectivement au programme de l'année 2016 de restauration et de modernisation du réseau fluvial, aux actions, au titre de l'exercice 2016, afférentes à la gestion, à l'aménagement et à la protection du littoral relevant du champ de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, à la création d'une ligne de bus à haut niveau de service entre Gex et Ferney-Voltaire (RD1005), au projet de Branche Ouest de la Ligne de Bus à Haut Niveau de Service de Sophia Antipolis, au projet Vitrolles Cap Horizon, au projet de ligne de tramway « VAL'TRAM » entre La Bouilladisse et Aubagne et au projet de réaménagement de la ligne C3 de l'agglomération Lyonnaise (Lyon Sytral). Ont par ailleurs été adoptés six avenants : l'avenant n°1 à la convention du 25 janvier 2016 relative au financement, au titre de l'exercice 2016, des programmes et opérations relatifs aux transports ferroviaires, fluviaux et maritimes, aux transports collectifs, l'avenant n° 10 à la convention du 11 juillet 2005 relative à la réalisation et au financement des études et travaux préliminaires à la construction des ouvrages de la partie commune franco-italienne de la nouvelle liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin, l'avenant n°1 à la convention du 5 août 2010 à la convention relative à la réalisation et au financement du projet de 2^e ligne de transport en commun en site propre de l'autorité organisatrice de l'agglomération de Valenciennes, l'avenant n°1 à la convention du 14 mai 2013 relative à la réalisation et au financement du projet de transport collectif en site propre du Syndicat mixte du transport collectif en site propre de la Martinique, l'avenant n°1 à la convention du 2 juillet 2012 relative à la réalisation et au financement du projet de bus à haut niveau de service de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers et l'avenant n°1 à la convention du 25 janvier 2016 relative au financement, au titre de l'exercice 2016, du développement, des mesures de régénération, de mise en sécurité et de gestion du trafic sur le réseau routier national.

Lors du 58^{ème} CA les deux premières délibérations ont porté sur le rapport annuel d'activité de l'AFITF pour l'exercice 2015 et sur le budget rectificatif n°2 pour l'exercice 2016 de l'agence qui se justifiait principalement par le changement intervenu au niveau du projet d'autoroute ferroviaire Atlantique. Les délibérations suivantes ont porté sur six conventions de financement, respectivement relatives au financement du projet de ligne de bus en site propre Gare Viotte-Campus-Temis (communauté d'agglomération du Grand Besançon), du projet de ligne de bus à haut niveau de service Houdain - Bruay-la-Buissière - Béthune - Beuvry « Bulle 2 » (Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle), du projet de bus à haut niveau de service entre Grande-Synthe et Leffrinckoucke (Communauté urbaine de Dunkerque), des investigations et des études d'avant-projet nécessaires pour la mise au gabarit

haut « Autoroute ferroviaire » de l'itinéraire principal de l'axe Atlantique du RFN, des études préparatoires à l'enquête publique relative au projet de liaison fluviale à grand gabarit sur la Seine amont entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine et du programme de l'année 2016 de la mesure relative aux transports pour le du programme exceptionnel d'investissements pour la Corse.

Au cours du 59^{ème} CA, le conseil a approuvé le budget rectificatif n°3 au titre de l'exercice 2016 de l'Agence qui se justifiait principalement par des besoins en crédits de paiement au niveau de l'opération portuaire de Fos2XL, prélevés depuis la ligne budgétaire de la L2. Par ailleurs un projet de convention de financement a été approuvé, relatif aux opérations de pérennisation de lignes capillaires à potentiel fret programmées en 2016 dans le cadre de l'engagement national pour le Fret Ferroviaire (ENFF), ainsi qu'un projet d'avenant à la convention du 27 mai 2010 relative au financement de la seconde phase des études portant sur le développement des trains longs.

Lors du 60^{ème} CA, le conseil a examiné le rapport d'activité pluriannuel de l'AFITF pour les exercices 2005 à 2015 ainsi que le budget rectificatif n°4 pour l'exercice 2016 qui se justifiait principalement par une augmentation des autorisations d'engagement pour environ 1Md€ et certains redéploiements de crédits de paiement de nature technique et à somme nulle. Le conseil a par ailleurs approuvé sept projets de conventions de financement relatives respectivement au renouvellement du matériel roulant des lignes Paris-Caen-Cherbourg / Trouville-Deauville et Paris- Rouen-Le Havre, au projet de création d'une passerelle piétonne et cyclable sur le terrain à Albi (Communauté d'agglomération de l'Albigeois), au projet de nouveau système billettique (Bordeaux Métropole), du projet d'augmentation de capacité du réseau de tramway dans le secteur Commerce (Nantes Métropole), au projet « RESPIRE » Défi de la mobilité durable pour l'île-de-Ré (Département de la Charente Maritime), au projet de lignes de bus à haut niveau de service (Nevers Agglomération) et à la phase 1 du projet de site propre bus du boulevard urbain nord de l'agglomération toulousaine (Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine Tisséo). Il a également approuvé quatre avenants : avenant n°1 à la convention du 29 mars 2012 relative au financement des études et des travaux de la nouvelle route du littoral à l'île de la Réunion, avenant n° 5 à la convention du 5 décembre 2008 relative au financement d'acquisitions foncières liées à la partie commune franco-italienne de la nouvelle liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin, avenant n°1 à la convention relative à la réalisation et au financement du projet d'extension Est de la ligne D du tramway de l'Eurométropole de Strasbourg et avenant n°1 à la convention relative à la réalisation et au financement du projet de ligne de bus à haut niveau de service Aix -en-Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Lors du 61^{ème} CA, le conseil a approuvé le Plan de contrôle interne budgétaire et comptable de l'AFITF pour l'exercice 2017, ainsi que le budget rectificatif n°5 au titre de l'exercice 2016 (se justifiant principalement, d'une part par l'augmentation des prévisions de recettes, d'autre part par des redéploiements entre lignes visant à optimiser la consommation budgétaire en fin d'exercice) et le budget initial 2017 (marqué par un niveau de ressources de 2,2Md€, en hausse par rapport aux exercices précédents). Trois conventions de financement ont également été approuvées au titre du budget 2016, relatives respectivement aux études d'avant-projet détaillé et aux acquisitions foncières relatives aux lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, aux études pour l'acquisition du matériel roulant TET d'avenir, et au projet d'aménagement de sept lignes du bus chrono dans l'agglomération grenobloise. Ont par ailleurs été approuvés trois avenants au titre du budget 2016 : avenant n°1 à la convention relative aux opérations de pérennisation de lignes capillaires à potentiel fret programmées en 2016 dans le cadre de l'ENFF, avenant n°2 à la convention du 22 septembre 2015 relative aux opérations de pérennisation de lignes capillaires à potentiel fret programmées en 2015 dans le cadre de l'ENFF et avenant n°1 à la convention du 12 juillet 2016 relative au financement, au titre de l'exercice 2016, de la mesure relative aux transports du programme exceptionnel d'investissement pour la Corse. En outre, au titre du budget 2017, les trois conventions suivantes ont été approuvées : convention relative au financement, au titre de l'exercice 2017, du développement, des mesures de régénération, de mise en sécurité et de gestion du trafic sur le réseau routier national, convention relative au financement, au titre de l'exercice 2017, des programmes et opérations relatifs aux transports ferroviaires, fluviaux et maritimes, aux transports collectifs et convention relative au financement, pour l'année 2017, de la poursuite du programme de travaux d'amélioration de la sécurité de la route Centre Europe Atlantique.

La liste détaillée des délibérations adoptées figure en annexe 11.

2.3.- Le rôle continu de l'exécutif

Le président du conseil d'administration est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des délibérations.

Comme les années précédentes l'exécution des décisions du conseil d'administration se traduit principalement par la passation des conventions financières pour mettre en place les concours financiers décidés, puis par leur mise en œuvre à travers le mandatement des crédits de paiement en fonction de l'avancement des opérations. Il est rendu compte plus avant de cette activité, reposant principalement sur le Secrétariat général de l'Agence et l'Agent comptable, dans la partie consacrée à l'exécution budgétaire.

Mais au-delà des séances du Conseil et de leur stricte exécution, l'Agence s'est efforcée d'être présente sur un certain nombre de thématiques liées à son domaine de compétence.

Le Président de l'Agence a accordé plusieurs entretiens qui ont donné lieu à des insertions écrites dans des revues intéressant le secteur des transports, les collectivités territoriales et les milieux professionnels concernés. Il est également intervenu dans divers colloques et tables rondes, sur des thématiques liées au financement des projets d'infrastructures. Le conseil d'administration lui-même a régulièrement fait le point sur ces thèmes, soit par des communications de l'administration sur les projets financés, soit en ouvrant ses séances à une présentation des projets majeurs examinés directement par le chef de projet concerné, soit encore par des échanges sur des thèmes transversaux liés au financement des transports, ce qui a utilement enrichi et éclairé les débats avant délibération.

L'Agence a en outre développé plusieurs actions de communication. Ainsi le rapport d'activité 2015 a été très largement diffusé, notamment auprès des parlementaires des commissions concernées, des chambres consulaires et des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux. Il a également été publié et mis en ligne sur le site internet de l'AFITF un rapport pluriannuel portant sur la période 2005-2015. Enfin l'AFITF a entrepris en 2016 une étude de benchmarking international sur les agences de financement des infrastructures de transport, en s'appuyant sur les services économiques (relevant de la Direction générale du Trésor) des ambassades de France en Allemagne, au Danemark, en Espagne, en Pologne, en Tchéquie, au Royaume Uni, en Suède et en Suisse.

3.- Les moyens de l'Agence

Pour l'exercice de ses missions, l'AFITF dispose de moyens propres restreints et s'appuie en conséquence sur les ressources existantes du ministère chargé des transports. A cet effet, une convention d'assistance, renouvelée en avril 2010 (modifiée par avenant en août 2013 pour tenir compte du changement de locaux de l'Agence) puis renouvelée en juin 2015 (modifiée par avenant en décembre 2015 pour tenir compte d'un échange de bureaux de l'Agence) règle les relations entre le ministère et l'Agence, avec trois volets : l'assistance en matière d'expertise, les moyens logistiques et matériels, les personnels mis à disposition.

3.1.- Les moyens de fonctionnement

Ils sont principalement mis en place dans le cadre de la convention avec le ministère, l'AFITF remboursant l'intégralité des prestations reçues.

Depuis avril 2013 le siège de l'AFITF est installé dans la tour Pascal B où elle dispose d'une surface totale de 104 m².

Le ministère fournit des moyens logistiques de fonctionnement sous forme d'achats et de la mise à disposition de matériels bureautiques mutualisés. Les moyens de fonctionnement non couverts par la convention avec le ministère sont payés directement par l'AFITF auprès de ses fournisseurs : cela a principalement concerné en 2016 les fournitures de bureaux et les charges correspondantes.

3.2.- Les moyens en personnel

La convention de mise à disposition passée avec le ministère prévoit quatre postes fermes et un poste optionnel (en cas de développement des missions), afin de constituer le Secrétariat général de l'Agence : soit un secrétaire général et son adjoint, un poste de responsable financier et un poste de secrétariat (vacant depuis le 15 septembre 2016). S'ajoute aux effectifs du Secrétariat général un Agent comptable à temps partiel, qui cumule cette fonction avec celle de Chef du Département comptable ministériel.

Au 1^{er} janvier l'AFITF disposait d'un effectif réel de 4 ETP (équivalent temps plein) mis à disposition, réduit à 3 ETP (compte tenu du changement d'affectation de l'assistante) au 31 décembre 2016, sur un effectif théorique de 4 ETP prévus dans la convention (plus 1 ETP optionnel). Jusqu'au 30 septembre 2016, un apprenti a fait partie de l'équipe du Secrétariat général, dans le cadre de sa formation en alternance en master 2 de géopolitique (depuis le mois d'octobre 2015). D'autre part un élève en formation aux métiers du secrétariat a fait deux stages d'une durée d'un mois chacun au Secrétariat général de l'AFITF.

S'agissant des mises à disposition (contre remboursement) de personnels rémunérés par le Ministère, ces postes n'émargent pas au plafond d'emploi de l'opérateur, car ils sont déjà inclus dans le plafond d'emploi fixé par la loi de finances pour le ministère.

Les dépenses de personnels couvrent par ailleurs, dans le cadre des dispositions réglementaires qui leur sont applicables, les indemnités de fonction du président et les indemnités de service et de caisse et responsabilité de l'agent comptable.

4.- L'exécution du budget 2016

4.1.- Le budget initial pour 2016

Le budget initial de l'AFITF pour l'exercice 2016 (BI 2016) a été adopté lors du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2015.

4.1.1.- Les ressources

L'article R1512-17 du Code des Transports établit les ressources financières de l'Agence.

Au budget initial (BI) de l'exercice 2016, celles-ci se montaient à 1 920 340 000 €, se composant :

- du produit de la redevance domaniale prévue à l'article R122-27 du code de la voirie routière (315 M€, contre 310 M€ au budget initial 2015),
- du produit de la taxe due par les sociétés concessionnaires d'autoroutes, dite taxe d'aménagement du territoire, en application de l'article 302 bis ZB du code général des impôts (560,34 M€, contre 561 M€ au budget initial 2015)
- d'une partie du produit des amendes perçues par la voie de systèmes automatiques, dites amendes radar (230 M€, soit autant qu'au budget initial 2015);
- d'une partie du produit de la majoration de 2 centimes d'euro pour les automobilistes et de 4 centimes pour les poids lourds de la TICPE (taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques) sur le gazole, à hauteur de 715M€ (1 139M€ en 2015).
- de la contribution volontaire exceptionnelle versée par les sociétés concessionnaires d'autoroutes au titre du Protocole signé avec l'Etat le 9 avril 2015, pour un montant de 100M€ en 2016 (comme en 2015)

Par ailleurs le budget 2016 ne prévoyait le versement d'aucune subvention budgétaire, remplacée par l'affectation d'une part de la TICPE depuis 2015.

4.1.2.- Les dépenses

Quant aux dépenses, en crédits de paiement, elles comportent :

- les dépenses de fonctionnement de l'Agence (regroupant les dépenses de personnel et de fonctionnement proprement dites), qui se situent en tout à hauteur de 730 000 € dans le budget initial 2016, comme en 2015 (dépenses de fonctionnement décaissables hors dotations aux amortissements et provisions pour 15 000 € et hors dépenses d'investissement budgétées pour 30 000 €), à niveau inchangé depuis 2009. Ce budget de fonctionnement courant représente 0,03% des dépenses gérées par l'Agence.
- les charges financières budgétées à hauteur de 4,19 M€ (contre 7,2 M€ en exécution 2015) afin de payer les charges d'intérêt dues par l'AFITF au titre du montant restant à payer sur l'avance de 143 M€ que lui avait consentie le Trésor fin 2009.
- les charges de remboursement en capital de l'avance du Trésor : 19,67M€ prévu au BI 2016, correspondant au solde du remboursement, contre 46,4 M€ remboursés en 2015.
- les dépenses d'intervention, qui restent son plus gros poste de dépenses puisque les montants dont les affectations sont détaillées par destination et sous destination se montaient au BI 2016 à 1 902 M€ en crédits de paiement.

Ce budget initial 2016 prévoyait d'autre part 1 434 M€ d'autorisations d'engagements au titre des interventions, correspondant notamment à l'engagement des opérations suivantes :

- le volet mobilité des Contrats de Plan Etat-Régions 2015-2020 (routes, fer, fluvial, portuaire, transports collectifs);
- la reconduction des actions de régénération, de sécurité et d'exploitation du réseau routier national, y compris la poursuite des opérations sur la RCEA ;
- la régénération du réseau fluvial VNF ainsi que la poursuite des opérations préalables au projet de Canal Seine Nord Europe ;
- la poursuite des opérations préparatoires à la liaison ferroviaire Lyon-Turin ;
- la poursuite des projets de transports collectifs dans le cadre des trois appels à projets nationaux.

En matière de crédits de paiement (CP), le budget 2016 assure essentiellement la continuité des opérations engagées par le passé : en matière routière, les paiements liés au développement (CPER, PDMI, A150, L2, Nouvelle Route Littorale à la Réunion), à la régénération du réseau routier national et à sa sécurité (dont tunnels et RCEA), dans le domaine ferroviaire les décaissements relatifs aux CPER ferroviaires et combinés, aux interventions de sécurité, de régénération et de mise en accessibilité du réseau existant et aux grands travaux nationaux en cours (LGV SEA, LGV Est 2ème phase, Contournement de Nîmes-Montpellier), les paiements nécessaires à la poursuite de la préparation des projets du Réseau Transeuropéen de Transport (Tunnel Euralpin Lyon-Turin et Canal Seine Nord Europe) et les paiements relatifs aux transports collectifs en Ile-de-France et en province, ainsi que pour le PEI Corse.

4.2.- Les budgets rectificatifs

Le budget 2016 a fait l'objet de cinq budgets rectificatifs en cours d'année (BR) dont les éléments les plus marquants sont exposés ci-après.

4.2.1.- Les ressources

En BR1, les prévisions de recettes ont été modifiées à la hausse (+52,53M€) du fait de la redevance domaniale due par les sociétés concessionnaires d'autoroutes, réévaluée à 337,53 M€, contre 315 M€ dans le budget initial, compte tenu du supplément de recette constaté en 2015 et 'une augmentation du produit des amendes radars, portées de 230 à 260 M€.

En BR2, BR3 et BR4, les recettes sont restées inchangées.

En BR5, les recettes ont augmenté de 93,55 M€, par suite d'une augmentation des prévisions du produit des amendes radars, passant de 260 à 360M€, compte tenu du dynamisme observé de cette recette, de la prise en compte d'une recette exceptionnelle due au reversement sur le compte de l'AFITF par SNCF Réseau d'un trop perçu de 0,52 M€ au titre d'une convention de financement (du 29 mars 2007, relative aux études complémentaires d'avant-projet sommaire de la liaison ferroviaire Lyon Turin sur le tronçon entre Laissaud et Saint-Jean de Maurienne) et d'une diminution de la redevance domaniale versée par les sociétés concessionnaires d'autoroutes (-6,96 M€).

Au total les recettes sont ainsi passées de 1 920,34 M€ dans le budget initial à 2 066,43 M€ en BR5, soit une augmentation de 146,09 M€.

4.2.2.- Les dépenses

En autorisations d'engagement (AE) :

Le BR1 a procédé à une augmentation de 146M€ des autorisations d'engagement résultant d'une augmentation de 120M€ des interventions dans le domaine routier (dont 10,5M€ pour les contrats de plan Etat Régions, 5M€ pour les aménagements de sécurité, hors tunnels, 102,85M€ pour Régénération du réseau routier national, 1,65M€ pour les aires de stationnement des poids lourds), 2,345M€ pour l'engagement national pour le fret ferroviaire, 30,745M€ dans le domaine fluvial (dont 0,5M€ au titre des CPER, 2,345M€ pour les études, 30M€ pour la régénération et 1,1M€ pour des aménagements fluviaux hors CPER), 1,6M€ pour les aménagements portuaires et du littoral et 4M€ pour les aires de contrôles routiers des poids lourds.

Le BR2 a procédé à des redéploiements à somme nulle des autorisations d'engagements, en prélevant 7,655M€ sur la ligne ENFF et 0,345M€ sur les études ferroviaires, pour abonder de 8M€ la ligne des autoroutes ferroviaires.

Aucune modification n'est intervenue dans le BR3 au niveau des autorisations d'engagement.

Le BR4 a augmenté de 1 010M€ les autorisations d'engagements, se répartissant entre 290M€ pour la nouvelle route du littoral à La Réunion et 720 M€ pour le renouvellement des matériels roulants des TET.

Le BR5 a procédé à une réduction de 1,769 M€ des autorisations d'engagements, résultant d'une augmentation de 22,5M€ sur la ligne GPSO, de 8,231 M€ sur les matériels roulants des TET et d'une réduction de 32,5M€ des autorisations d'engagement sur le Canal Seine Nord Europe.

Au total les autorisations d'engagement ont augmenté de 1 154 M€, passant de 1 434 M€ à 2 588 M€, entre le budget initial et le BR5.

En crédits de paiement (CP) :

Le BR1 a procédé à une augmentation de 150M€ en CP, résultant d'une hausse de 120M€ sur la ligne de régénération des routes et de 30M€ sur la régénération du réseau fluvial. D'autre part des mouvements à somme nulle ont été réalisés, consistant en certains abondements, de 13,47 M€ pour l'opération Lyon Turin, de 1,38 M€ pour la défense du littoral, de 2,01 M€ pour l'opération BPL et de 1 M€ pour les autoroutes de la mer. Ces abondements ont été rendus possibles par plusieurs prélèvements, sur la LGV Rhin Rhône 2^{ème} phase (-0,38 M€), sur les études ferroviaires (-2,72 M€), sur les autoroutes ferroviaires (-5 M€), sur les voies navigables CPER et hors CPER (respectivement - 0,5 M€ et -0,88 M€), sur les transports combinés (-5,9 M€), et sur les TCSP hors CPER (-2,8 M€).

Le BR2 a procédé à des ajustements à somme nulle en CP. Plusieurs lignes budgétaires ont été ponctionnées : l'autoroute A150 Rouen Yvetot (-2,6M€), la L2 à Marseille (-3,5M€), la régénération ferroviaire (-9,9M€), les transports collectifs hors CPER (-10M€), le PEI Corse (-10M€), la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises (-1,6M€). Deux lignes ont été abondées : la

liaison Lyon-Turin ferroviaire (+36,4M€), les dessertes terminales de port 2000 au Havre (+1,0M€) et le matériel roulant des trains d'équilibre du territoire (+0.3M€).

Le BR3 a procédé à un redéploiement à somme nulle de crédits de paiement, en réduisant de 0,11M€ les crédits de la L2 et en allouant ce montant à la ligne budgétaire relative à l'aménagement portuaire de Fos2XL.

Le BR4 a procédé à un redéploiement technique à somme nulle en CP. 1,38 M€ ont été redéployés depuis la destination CPER ferroviaire et transport combiné vers la destination Plan Rail (Auvergne et Midi Pyrénées) et contrats connexes D'autre part 14,80 M€ ont été ponctionnés depuis la destination Contrats de plan ou de projets Etat Régions, volet transports collectifs d'agglomération et redistribués vers les destinations Eole (8,07 M€) et TCSP hors CPER (6,73 M€).

Le BR5 a procédé à une diminution globale de 6 M€ de la masse des crédits de paiement et à certains redéploiements. Un important redéploiement (119,6 M€) a été opéré au profit des LGV Est 2ème phase (102,9 M€) et Sud Europe Atlantique (16,7 M€) et des abondements modestes ont été effectués sur les LGV BPL (0,781 M€) et GSMR (0,033 M€). Ces redéploiements ont été financés à partir des lignes budgétaires du projet SNE (-22 M€), de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon Turin (-37,4 M€), de la mise en accessibilité des gares ferroviaires (-12,3 M€) et des transports collectifs de personnes en site propre (-57 M€). La délibération du conseil d'administration pour le BR5 a en outre permis des redéploiements supplémentaires en fin d'exercice, à total de dépenses d'intervention inchangé, depuis des destinations présentant le risque manifeste de ne pas être totalement consommées vers les dépenses d'intervention relatives aux sous destinations « LGV Est 2ème phase » et « LGV Sud Europe Atlantique : concessions et opérations d'accompagnement », dans la limite de 10%. Ces redéploiements supplémentaires ont été effectués, pour un montant total de 27,08M€ dont 17,25M€ vers la LGV Est 2ème phase et 9,83M€ vers la LGV SEA, à partir des reliquats de crédits de paiement disponibles sur différentes destinations.

Au total les crédits de paiement ont augmenté de 139 M€, passant de 1 927 M€ à 2 066 M€ entre le BI et le BR5.

4.3.- L'exécution du budget : le compte financier 2016

4.3.1.- Les ressources

Le tableau ci-après retrace l'exécution 2016 par rapport aux prévisions budgétaires :

En M€	Rappel réalisation 2015	Prévision BI 2016	Prévision BR5 2016	Réalisation 2016
Redevance domaniale autoroutière	326,43	315,00	330,57	330,57
Taxe d'aménagement du territoire	555,39	560,34	560,34	512,39
Produit des amendes radars	233,21	230,00	360,00	351,54
Subvention budgétaire d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE	1 139,00	715,00	715,00	763,46
Contribution volontaire exceptionnelle des SCA	100,00	100,00	100,00	100,00
Produits exceptionnels ou divers	1,43	0,00	0,52	0,09
TOTAL	2 355,46	1 920,34	2 066,43	2 058,05

Pour le produit des amendes radar l'exécution, soit 351,54M€ ne s'écarte que faiblement des dernières prévisions du BR5 si l'on inclut 18,3 M€ de produit à recevoir (reliquat des recettes de décembre 2016, qui n'a été perçu que le 6 janvier 2017) D'autre part, en application de la loi de finances rectificative, la TAT a été écartée en fin d'exercice 2016 pour servir le CAS TET (-47,94M€ par rapport au BR5), ponction plus que compensée par une augmentation de la TICPE (+48,45 M€ par rapport au BR5). Il convient de noter aussi une légère diminution des produits exceptionnels (-0,4M€) qui résulte de l'écart entre le compte financier (qui est établi en droits constatés et comptabilise les titres de recettes émis au cours de l'exercice, soit 0,09M€) et la prévision de recette budgétaire en BR5 qui s'appuyait sur le constat de l'encaissement d'un produit exceptionnel de 0,52M€ résultant

d'un titre de perception émis au cours de l'exercice précédent.

Au total les recettes constatées au compte financier 2016 ont été inférieures de 8,4 M€ à celles prévues en BR5 (écart auquel il faut ajouter, en termes de trésorerie au 31/12/2016, 18,2 M€ correspondant à des produits à recevoir) et de 297,4 M€ inférieures à celles réalisées en 2015.

Les recettes affectées ont représenté, en 2016 comme en 2015, 100 % des ressources de l'AFITF, du fait de la disparition de la subvention budgétaire.

L'annexe n° 7 replace ces résultats dans l'évolution des recettes de l'agence depuis son origine.

4.3.2- Les engagements 2016 : prévision et exécution

Le tableau figurant à l'annexe n°2 donne le détail par mode des autorisations d'engagement (AE) budgétées et consommées au cours de l'exercice 2016.

S'agissant des dépenses d'intervention, les engagements contractés en 2016 se sont élevés à 2 464,3 M€ contre 1 442,4 M€ en 2015. Ce total est donc en augmentation très importante par rapport à l'année 2015.

Sur ce montant, 1 083 M€ ont été engagés au titre des routes, principalement pour les contrats de plan Etat Régions, pour la Nouvelle Route du Littoral à La Réunion, pour la régénération et les aménagements de sécurité dans les tunnels et hors tunnels. Dans le domaine ferroviaire, 1 002 M€ ont été engagés, principalement au titre des matériels roulant des Trains d'Equilibre du Territoire et des CPER et des opérations relatives à la sécurité et de l'accessibilité ferroviaire. 124M€ ont par ailleurs été engagés dans le domaine fluvial et maritime, principalement pour la régénération fluviale et pour le volet portuaire des contrats de plan Etat-Régions. Enfin 230 M€ ont été engagés dans le domaine des transports collectifs et 25M€ pour le PEI Corse au titre des opérations diverses.

Par rapport au montant des autorisations d'engagement prévues (2 588 M€) le reliquat est de 124 M€, qui s'explique principalement par la non-consommation des AE prévues pour les transports ferroviaires (64 M€), notamment au niveau de l'opération Lyon Turin et GPSO, et dans le domaine fluvial, au niveau du projet de Canal Seine Nord Europe (60M€).

Les effets de cette exécution 2016 sur la trajectoire financière pluriannuelle de l'AFITF sont analysés plus loin au paragraphe 6.

4.3.3.- Le compte de résultat : prévision et exécution

Le tableau ci-après regroupant les dépenses par nature retrace de façon synthétique le compte d'exploitation, dans la forme demandée dorénavant aux opérateurs de l'État pour la présentation de leurs comptes, notamment dans les projets et rapports annuels de performance (PAP et RAP). Des tableaux plus détaillés figurent en annexe.

Exercice 2016 (montants en k€)

Charges	BI	BR5	CF	Produits	BI	BR5	CF
Personnel	527	527	437	Subvention de l'Etat	0	0	0
Fonctionnement	4 400	4 005	3 963	Ressources fiscales affectées	1 920 340	2 065 908	2 057 956
Intervention	1 902 085	2 046 037	1 785 970	Ressources propres et autres	0	520	90
<i>dont provisions pour risques</i>			36 761				
Total des charges	1 907 012	2 050 569	1 790 370	Total des produits	1 920 340	2 066 428	2 058 046
Bénéfice	13 328	15 859	267 676	Perte	-	-	-

Par rapport aux prévisions initiales, la différence la plus saillante en exécution est l'augmentation du bénéfice comptable réalisé (268M€) par rapport à celui budgété au départ (13M€), cet écart de 254M€ s'expliquant par la combinaison :

- de la hausse des ressources de l'Agence (+138M€), principalement du fait du dynamisme des recettes radars (+118M€)
- et de la baisse des charges (-117M€) résultant de l'augmentation des dépenses d'intervention (+117M€) à laquelle s'ajoute une augmentation de +37M€ au titre de provisions pour risques correspondant aux pénalités de retard, et en sens inverse de la diminution des charges à payer de l'AFITF (-223M€) et de sa dette au titre de la convention Ecomouv (-47M€).

Les conséquences de cette situation sur la trésorerie de l'Agence sont exposées au paragraphe 4.4.

Par ailleurs il est à noter que la ligne des dépenses de fonctionnement dans le tableau ci-dessus inclut 3 797 k€ de charges financières liées à l'avance de trésorerie consentie par l'Agence France Trésor à l'AFITF et, au niveau du compte financier, 36 761k€ de provision pour risques correspondant au montant des factures de pénalités de retard reçues par l'AFITF. Les dépenses de fonctionnement courant s'élèvent en fait à 609 k€ (y compris les charges non décaissables, amortissements).

4.3.4.- Récapitulation des dépenses par nature

Le tableau ci-dessous reprend la même présentation (prévisions du budget initial et exécution selon le compte financier) et intègre les données propres au tableau de financement (prise en compte des seules dépenses décaissables, dépenses d'investissement et de remboursement d'emprunt).

Exercice 2016

(montants en k€)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	Prévision				
	Exécution				
Financement des infrastructures			1 902 085		1 902 085
			1 785 970		1 785 970
Fonctionnement de l'Agence	527	203			730
	437	166			603
Remboursement Avance de l'Etat		4 192		19 672	23 863
		3 797		19 672	23 468
Total des crédits prévus	527	4 395	1 902 085	19 672	1 926 678
Total des crédits consommés	437	3 963	1 785 970	19 672	1 810 041

Le montant des dépenses d'intervention qui apparaît dans le compte financier de l'exercice 2016 soit 1786 M€, intègre les retraitements effectués pour tenir compte de la perte du caractère transparent de l'Agence (diminution de la dette de l'AFITF et de ses charges à payer). En effet, l'AFITF ne percevant plus de subvention budgétaire de l'Etat, ses dettes et ses charges à payer sont retracés dans ses propres comptes et non plus consolidés dans les comptes de l'Etat. Mais en termes d'exécution budgétaire, le montant de crédits de paiement qui a été consommé par l'AFITF au cours de l'exercice 2016 pour les dépenses d'intervention s'est élevé à 2 019M€ (voir le relevé détaillé en annexe 3).

Il faut souligner le très bon taux d'exécution du budget d'intervention (98,7%).

Comme pour les exercices précédents, les dépenses ont, conformément à la vocation de l'agence, permis d'assurer la poursuite du financement des grandes opérations d'infrastructures prévues au CIADT de décembre 2003 puis par la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation pour la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. C'est le cas également des contrats de plan État-régions (CPER), des programmes de modernisation des itinéraires routiers (PDMI), des appels à projets de transports collectifs d'agglomération, ainsi que d'un certain nombre d'investissements dans les domaines routier, ferroviaire, portuaire, fluvial et multimodal, comme cela est détaillé au §

5 ci-dessous.

En 2016, comme depuis sa création, le fonctionnement de l'établissement public est réduit au strict minimum, la quasi-totalité du budget étant consacrée aux interventions en faveur des infrastructures de transport, conformément à la vocation de l'agence. La structure des dépenses 2016 de l'AFITF est, ainsi, semblable à celle des exercices précédents.

Enfin aucune dépense d'investissement propre à l'agence n'a été effectuée en 2016, mais le solde de 19,7 M€ a été remboursée sur l'avance de 143 M€ faite par l'Agence France Trésor fin 2009 avec plusieurs mois d'avance sur le terme prévu, ce qui a permis de réduire les frais financiers correspondants.

4.4.- L'évolution du fonds de roulement et de la trésorerie

Le tableau de financement abrégé ci-après complète le compte d'exploitation, il est également dans la forme demandée aux opérateurs de l'État pour la présentation de leurs comptes.

Tableau de financement abrégé 2016
(montants en k€)

Emplois	BI 2016	BR5	Compte financier	Ressources	BI 2016	BR5	Compte financier
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	Capacité d'autofinancement	13 333	15 864	304 438
Investissements	30	30	0	Avances de l'Etat	0	0	0
Remboursement d'avances	19 672	19 672	19 672	Autres ressources	0	0	0
Total des emplois décaissables	19 702	19 702	19 672	Total des ressources encaissables	13 333	15 864	304 438
Apport au fonds de roulement	-	-	284 766	Prélèvement sur le fonds de roulement	6 368	3 838	-

L'exercice 2016 s'est soldé par un apport au fonds de roulement de 284,8M€. Il convient toutefois de bien noter que l'AFITF (qui n'est plus considéré comme un établissement public transparent au plan comptable depuis la fin de la subvention d'équilibre versée par l'Etat) relève en 2016 de l'application de nouvelles normes comptables. L'apport au fonds de roulement de 284,7 M€ intègre ainsi la contrepassation des charges à payer 2015, soit +647 M€ le paiement de la tranche Dailly 2016, soit +47 M€ et, en sens opposé, les charges à payer 2016, soit -424 M€. Le fonds de roulement de l'AFITF n'est donc plus équivalent au solde créditeur du compte de dépôt de fonds au Trésor arrêté au 31 décembre de l'exercice (nécessairement positif, pour mémoire égal à 104M€ au 31 décembre 2015). Il intègre aussi, désormais, dans le cadre d'une comptabilité en droits constatés, les dettes et créances à court terme de l'organisme.

En application de ces éléments, le fonds de roulement au 31décembre 2016 devient négatif pour 697M€ (697 072 874,70€), qui se compose de la manière suivante :

- disponibilités au 31/12/2016 : 100 601 774,61€
- + créances à court terme ⁽¹⁾ : + 19 145 750,78€ (1)
- - dettes à court terme ⁽²⁾ - 816 820 400,09€ (2)

L'évolution de la trésorerie au cours de l'exercice, comme les années précédentes, ne s'est pas déroulée de façon linéaire. D'une part l'essentiel des recettes (69%) a été versé durant le second semestre ; d'autre part le rythme de paiement des dépenses d'intervention a été lié non seulement à la trésorerie de l'AFITF mais aussi à la production des appels de fonds validés pour les paiements directs et au versement des fonds de concours qui se sont concentrés de juin à décembre ; de ce fait 67% des dépenses d'intervention ont été payés durant le second semestre.

⁽¹⁾ Produit à recevoir (solde amendes radar 2016 : 18 226 005,63) et avoirs attendus (919 745,15)

⁽²⁾ Restant dû dette Dailly Ecomouv (392 689 586,72) et charges à payer 2016 (424 130 813,37)

L'évolution de la trésorerie durant l'année est illustrée par les graphiques figurant à l'annexe n° 10, qui résume le déroulement des dépenses au regard des recettes. La trésorerie a connu un point haut en février (187M€) après le versement de la TICPE, avant de diminuer fortement, notamment sous l'effet des paiements des appels de fonds validés puis des fonds de concours en juin et août, avec un point bas à hauteur de 60 M€ au mois de juin. Le niveau de la trésorerie en fin d'année, de 100,6 M€, correspond pratiquement au niveau qui a été fixé pour commencer l'exercice 2017 (100M€).

5.- Les opérations financées par les dépenses d'intervention

Les dépenses d'intervention regroupent par opération les financements apportés par l'AFITF en application de chaque convention de financement. Comptabilisées sur le compte 657 de son compte de résultat, elles constituent la raison d'être de l'AFITF en tant qu'opérateur destiné au financement de l'ensemble des infrastructures terrestres, fluviales et maritimes de transport et, au sein de cet ensemble, à favoriser l'orientation de l'effort national vers des modes complémentaires de la route.

Le détail des engagements et paiements effectués en 2015 au titre du budget d'intervention figure aux annexes 2 et 3. Ces tableaux sont détaillés par opérations budgétaires, elles mêmes étant regroupées par mode de transport.

5.1.- Les opérations

Ce budget comme les précédents a permis, conformément à la vocation de l'agence, la poursuite du financement des grandes opérations d'infrastructures prévues au CIADT de décembre 2003 puis par la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation pour la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, des contrats de projet (2007-2013) et des contrats de plan (2015-2020), des programmes de modernisation des itinéraires routiers (PDMI), des appels à projet des transports collectifs de province, ainsi que d'un certain nombre d'investissements dans les domaines routier, ferroviaire, portuaire, fluvial et multimodal, enfin de l'aménagement et de la protection du littoral.

De façon plus détaillée, les crédits engagés et consommés en 2016 ont notamment permis de financer :

- la poursuite du programme de renouvellement du matériel roulant des trains d'équilibre du territoire ;
- la poursuite des travaux de la seconde phase de la LGV Est Européenne, de la LGV Sud-Europe Atlantique (Tours-Bordeaux) et du contournement de Nîmes-Montpellier ;
- la poursuite de la réalisation de la L2 à Marseille ;
- l'achèvement des contrats de projets Etat-Régions 2007-2013 et la poursuite des contrats de projets Etat-Régions 2015-2020 relatifs aux volets transport ferroviaire, combiné, fluvial, maritime ou collectif, des « plans rail » signés avec certaines régions, des programmes de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) et des infrastructures routières et ferroviaires prévues dans le cadre du plan exceptionnel d'investissement (PEI) pour la Corse ;
- la poursuite de l'autoroute A150 (Rouen-Yvetot) et des aménagements de sécurité de la route centre Europe Atlantique (RCEA) ;
- la poursuite de la galerie de reconnaissances du Tunnel ferroviaire Euralpin Lyon-Turin ;
- la régénération, le programme de mise en sécurité des tunnels routiers, les aménagements de sécurité et la gestion du trafic sur le réseau routier national ;
- les compléments d'études pour la reconfiguration du projet de Canal Seine Nord Europe ;
- la poursuite de la nouvelle route du littoral à La Réunion ;
- la poursuite du programme de sécurité des transports ferroviaires et guidés (dont passages à niveau et tunnels), du programme de régénération ferroviaire (programme GSM-Rail) et de modernisation des gares pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;

- la poursuite du plan de relance portuaire accompagnant la réforme des grands ports maritimes ;
- la poursuite des travaux de régénération du réseau fluvial ;
- les projets de transports collectifs urbains des grandes agglomérations retenus dans le cadre du Grenelle de l'environnement (premier, deuxième et troisième appels à projets) et du volet transport collectif du « contrat particulier transports » en Île-de-France.

Les principales opérations financées en 2016 par des enveloppes globales versées au budget de l'État sous forme de fonds de concours sont détaillées en annexe n° 12.

5.2.- La répartition par mode

L'AFITF ayant vocation globale d'orientation du report modal en agissant sur les infrastructures, la répartition de ses interventions financières entre les différents modes de transport est un indicateur important. En 2016, cette répartition se présente comme suit :

Dépenses d'intervention de l'AFITF en 2016

Ventilation par mode

Mode de transport ou type d'intervention	Engagements 2016	% AE	Paiements 2016	% CP
Transport routier	1 083 000 000,00	43,9%	778 950 565,00	38,6%
CPER, PDMI ...	376 500 000,00		287 871 995,00	
Hors CPER	706 500 000,00		491 078 570,00	
Transport ferroviaire et combiné	1 001 981 000,00	40,7%	820 464 189,24	40,6%
CPER	190 000 000,00		122 900 365,56	
Hors CPER	811 981 000,00		697 563 823,68	
Transport fluvial	76 855 000,00	3,1%	83 397 839,78	4,1%
CPER	500 000,00		500 000,00	
Hors CPER	76 355 000,00		82 897 839,78	
Transport maritime et littoral	47 600 000,00	1,9%	54 938 714,42	2,7%
CPER	40 000 000,00		27 999 985,00	
Hors CPER	7 600 000,00		26 938 729,42	
Transports collectifs d'agglomération	229 830 000,00	9,3%	212 904 366,68	10,5%
CPER	160 000 000,00		167 433 649,99	
Hors CPER	69 830 000,00		45 470 716,69	
Divers non ventilé (TPL, PEI Corse ...)	25 000 000,00	1,0%	68 805 576,38	3,4%
Sous-total contractualisé	767 000 000,00	31,1%	606 705 995,55	30,0%
Sous-total hors CPER	1 697 266 000,00	68,9%	1 343 949 679,57	66,5%
TOTAL GENERAL	2 464 266 000,00	100,0%	2 019 461 251,50	100,0%

Une illustration de cette répartition figure à l'annexe n° 9.

En termes de paiements, le ferroviaire occupe la première place juste devant les routes contrairement aux années précédentes, compte tenu des redéploiements qui ont été fait en fin d'exercice pour diminuer la dette à l'égard de SNCF Réseau sur les projets de LGV Est et SEA. En termes d'engagements, ce sont par contre les routes qui ont représenté le premier poste de dépenses, avec 44% du total, ce qui s'explique par le lancement des CPER 2015-2020 et par le plan de relance autoroutier.

Les financements contractualisés, essentiellement les contrats de projets 2007-2013, les contrats de plan 2015-2020 et, pour les routes, les PDMI, représentent un 24% des paiements et 31% du volume total des engagements.

Une présentation plus détaillée (source DGITM) des dépenses et des opérations engagées en 2016 au titre des contrats de projets État-Région est fournie en annexe n° 12.

5.3.- La répartition par type de destinataires

Le regroupement des dépenses d'intervention par type de destinataire direct des crédits est détaillé ci-après :

Dépenses d'intervention de l'AFITF en 2016 Ventilation par destinataires (Montants en M€)		
Destinataire des paiements	en M€	en %
Etat (fonds de concours)	1 226,6	61%
SNCF Réseau	510,2	25%
SNCF Mobilité	100,0	5%
TELT	36,6	2%
VNF	81,8	4%
GPM	0,0	0%
Collectivités territoriales (AOTU)	64,2	3%
Opérateurs privés	0,0	0%
TOTAL	2 019,5	100%

Cette ventilation est illustrée par le graphe figurant à l'annexe n°9.

Comme en 2015, on observe une nette prédominance des fonds de concours à l'État, au niveau des paiements (61%). Celle-ci s'explique principalement par le volume important des crédits alloués aux contrats de plan Etat Régions (607 M€) et par les interventions de régénération, de mise en sécurité et de modernisation du réseau routier national existant (433 M€).

Il est rappelé que, en principe, l'AFITF verse directement ses concours et subventions aux maîtres d'ouvrage des projets. Si une partie des crédits versés revient sur le budget de l'État, c'est au titre de l'un ou l'autre des cas de figure ci-après :

1 – lorsque l'État est lui-même maître d'ouvrage, ce qui est le cas généralement sur le réseau routier national non concédé ;

2 – lorsque les crédits font l'objet d'une programmation fine, notamment au niveau déconcentré, auquel cas ce sont des enveloppes globales qui sont déléguées à l'État : c'est surtout le cas des contrats de plans et de projet et des procédures assimilées,

Ce deuxième cas s'étend aux projets liés à une intervention contractualisée, afin de ne pas multiplier les circuits de financement.

3 – L'évolution des règles d'engagement de l'État a également conduit à traiter sous forme de fonds de concours, et non de subrogation, les engagements financiers pris pour permettre à l'État de signer une concession ou un contrat de partenariat.

Le destinataire final des crédits de l'AFITF versés à l'État n'est donc pas forcément l'État lui-même, mais les divers maîtres d'ouvrage publics ou privés : une part non négligeable des fonds de concours est en fait reversée, notamment à SNCF Réseau, à SNCF Mobilités, au STIF ou la RATP, ainsi qu'aux grands ports maritimes.

A titre d'illustration, les versements directs à SNCF Réseau se sont élevés en 2016 à 510 M€, et dans les fonds de concours à l'État, 164 M€ supplémentaires sont clairement identifiés comme revenant à SNCF Réseau, ce qui porte le total des concours financiers de l'AFITF à SNCF Réseau à 674 M€ cette année.

6.- Les engagements pluriannuels de l'AFITF

Après les engagements pris au cours des exercices précédents, les engagements effectués au cours de l'exercice 2016 ont porté le cumul des engagements contractés par l'AFITF depuis sa création à un total à fin 2016 de 33 563 M€. Le cumul des paiements effectués s'élève à 23 268 M€. Les « restes à payer » s'élèvent donc à 12 295 M€.

Ce montant de « restes à payer » se partage à peu près à 46% entre fonds de concours à l'État et 54% d'engagements vis à vis d'organismes tiers.

Les restes à payer générés par les contrats de partenariat représentent 5,8 Md€, dont l'essentiel est dû à moyen et long terme, entre 2 à 25 ans, sur les quatre partenariats financés par l'AFITF (GSMR, BPL, CNM et la rocade L2).

Le détail par année des engagements et paiements conduisant à ces montants cumulés est retracé dans le tableau figurant à l'annexe n° 8, accompagné d'une illustration graphique de cette évolution.

Ce total des « restes à payer », avec 12,3 Md€ à fin 2016, a augmenté en 2016 de 0,5 Md€ compte tenu du volume d'engagements nouveaux qui ont excédé le volume des paiements effectués en 2016.

L'AFITF était, jusqu'en 2015, qualifiée d'opérateur dit « transparent » au plan comptable, elle n'était donc pas tenue de constituer des provisions comptables à hauteur de ces engagements, directement comptabilisés dans les comptes de l'État sous forme d'« engagements hors bilan » (pour les engagements vis-à-vis de tiers). Avec l'arrêt du versement par l'État d'une subvention d'équilibre à l'AFITF, celle-ci a modifié la comptabilisation de ces charges. Il en ressort que le montant des engagements hors bilan de l'AFITF (compte tenu des dégagements à opérer) s'élève à 11,9 milliards d'euros (dont 3,9Md€ à l'égard de l'État et 7,9Md€ à l'égard de tiers). A la fin 2016, la dette de l'AFITF s'élève à 818 M€, se décomposant en 394M€ de dette Dailly au titre de la convention Ecomouv et 424 M€ de charges à payer (dont 408 M€ dus à SNCF Réseau). L'AFITF a par ailleurs introduit dans ses comptes à fin 2016 une provision pour risques de 37M€ correspondant au montant des factures de pénalités financières émises par SNCF Réseau pour paiements retardés.

La répartition par mode de transport des engagements cumulés depuis l'origine par l'Agence, des mandatements effectués chaque année et des restes à payer correspondants est récapitulée dans le tableau reproduit à l'annexe n° 6.

Comme en 2015, on constate que ces engagements cumulés correspondent en grande majorité, à hauteur de 66% à des infrastructures autres que routières, avec toujours une nette prédominance du secteur ferroviaire (47 % du total). Les transports collectifs d'agglomération continuent à représenter une part non négligeable, soit 11% du total. Ceux répertoriés dans la rubrique « divers », soit 4% non ventilé entre les modes, regroupent pour l'essentiel l'indemnité prévue suite à l'abandon de l'écotaxe sur les poids lourds auxquels s'ajoutent les financements mis en place dans le cadre du plan exceptionnel d'investissements pour la Corse.

Au total, ce bilan des engagements de l'AFITF vient confirmer la pleine exécution par l'Agence de sa mission d'opérateur financier de l'État au service du développement continu des infrastructures de transport et son orientation en faveur du report modal.

LISTE des ANNEXES

- Annexe 1 : Composition du Conseil d'administration
- Annexe 2 : Détail en AE des opérations du budget d'intervention figurant au budget initial (BI) 2016, au dernier budget rectificatif (BR5) 2016 et au compte financier (budget exécuté)
- Annexe 3 : Détail en CP des opérations du budget d'intervention figurant au BI 2016, au BR5 2016 et au compte financier (budget exécuté)
- Annexe 4 : Comptes de résultat de l'AFITF 2016 – détail du compte financier 2016
- Annexe 5 : Comptes de résultat de l'AFITF – comparaison 2014-2015-2016
- Annexe 6 : État des engagements pluriannuels et mandatement annuels par mode au 31 décembre 2016
- Annexe 7 : Tableau et graphique récapitulant les recettes de l'AFITF de 2005 à 2016
- Annexe 8 : Tableau et graphique récapitulant l'état des consommations des AE et des CP de 2005 à 2016
- Annexe 9 : Graphiques des dépenses d'intervention en 2016 par destinataire et par modes
- Annexe 10 : Graphiques de la gestion en trésorerie 2016
- Annexe 11 : Liste des délibérations adoptées par le conseil d'administration en 2016
- Annexe 12 : Compte rendu DGITM de l'utilisation des principaux fonds de concours en 2016

Annexe 1 : Composition du Conseil d'administration

Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) Composition du Conseil d'administration

Membres titulaires: Décrets des 27 novembre 2013, 22 juillet et 6 novembre 2014, 22 mai 2015, 1er juillet et 22 décembre 2016

FONCTION	NOM	PRENOM	TITRE	QUALITE (au regard du décret)
Président	DURON	Philippe	Député du Calvados Co-président de TDIE (Transports Développement Intermodalité Environnement)	Elu local
Administratrice	THORNARY	Jean Michel	Commissaire général à l'égalité des territoires	Commissaire générale à l'Egalité des Territoires
Administrateur	MORIN	Denis	Directeur du budget	Directrice du budget
Administrateur	RENAUD-BASSO	Odile	Directrice générale du Trésor	Directrice générale du Trésor
Administrateur	BOUCHET	Christine	Directrice des infrastructures de transport (DIT)	Directrice des infrastructures de transport (DIT)
Administrateur	POUPARD	François	Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM)	Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM)
Administrateur	MONNOYER-SMITH	Laurence	Commissaire générale au Développement durable (CGDD)	Commissaire générale au Développement durable (CGDD)
Administrateur	NEGRE	Louis	Sénateur des Alpes Maritimes Co-président de TDIE (Transports Développement Intermodalité Environnement)	Sénateur
Administrateur	SAVARY	Gilles	Député de la Gironde	Député
Administrateur	KRATTINGER	Yves	Président du Conseil départemental de la Haute Saône	Elu local
Administratrice	LACROUTE	Valérie	Députée Maire de Nemours	Elue locale
Administrateur	VANDEVOORDE	Patrick	Directeur général de CDC Infras jusqu'au 17 juillet 2015	Personnalité qualifiée
Assistent en outre aux séances				
Contrôle financier	JONCHERE	François	Chef du contrôle budgétaire et comptable (CBCM du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)	Contrôleur budgétaire
Agent comptable	RODRIGUEZ	Marc	Chef du département comptable ministériel (DCM/MEEM)	Agent comptable
Secrétaire général	GUINARD	Loïc	Secrétaire général	Secrétaire général
	ETIENNE	Dominique		Secrétaire général adjoint

Annexe 2 : Autorisations d'engagement (AE) des opérations du budget d'intervention figurant au BI, au BR5 2016 et au compte financier (budget exécuté) de l'AFITF

Détail indicatif par opérations ou compte détaillé	AE inscrites au BI 2016	AE ouvertes en 2016 (BR5)	Total des AE engagées sur le budget 2016	AE disponibles 2016
Budget d'intervention	1 434 130 000,00	2 588 361 000,00	2 464 266 000,00	124 095 000,00
dont hors TPL	1 434 130 000,00	2 588 361 000,00	2 464 266 000,00	124 095 000,00
Sous-total Routes	673 000 000,00	1 083 000 000,00	1 083 000 000,00	0,00
CPER routiers et assimilés	366 000 000,00	376 500 000,00	376 500 000,00	0,00
Contrats de plan État-Région, volet routier, PDMI, Décroisement	366 000 000,00	376 500 000,00	376 500 000,00	0,00
Opérations particulières	25 000 000,00	315 000 000,00	315 000 000,00	0,00
Autoroute A34 : Contrat territorial des Ardennes		0,00	0,00	0,00
Autoroute A150 Rouen-Yvetot		0,00	0,00	0,00
Liaison autoroutière L2 à Marseille		0,00	0,00	0,00
A355 (Strasbourg)		0,00	0,00	0,00
Autoroute A75 et RN 7		0,00	0,00	0,00
Route Centre Europe Atlantique (RCEA)	20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00
RN 88 Albi-Rodez		0,00	0,00	0,00
Nouvelle route littorale à La Réunion		290 000 000,00	290 000 000,00	0,00
Études routières et autoroutières	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00
Interventions sur réseau existant	282 000 000,00	391 500 000,00	391 500 000,00	0,00
Aménagements de sécurité, hors tunnels, sur le réseau routier national	20 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00	0,00
Sécurité des tunnels routiers, dont le tunnel de Tende	46 000 000,00	46 000 000,00	46 000 000,00	0,00
Régénération du réseau routier national	186 000 000,00	288 850 000,00	288 850 000,00	0,00
Aires de stationnement des poids lourds sur le réseau routier national		1 650 000,00	1 650 000,00	0,00
Exploitation dynamique du réseau routier national	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00	0,00
Sous-total Ferroviaire	318 000 000,00	1 066 386 000,00	1 001 981 000,00	64 405 000,00
CPER ferroviaires et assimilés	190 000 000,00	190 000 000,00	190 000 000,00	0,00
Contrats de plan ou de projets État-Région (CPER et CPIER), volets ferroviaire et transport combiné	190 000 000,00	190 000 000,00	190 000 000,00	0,00
Plans Rail (Auvergne et Midi-Pyrénées) et contrats connexes aux CPER		0,00	0,00	0,00
LGV et opérations CIADT	9 000 000,00	31 155 000,00	0,00	31 155 000,00
Ligne ferroviaire du Haut-Bugey		0,00	0,00	0,00
Ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT)		0,00	0,00	0,00
LGV Est, 1ère phase, et opérations d'accompagnement		0,00	0,00	0,00
LGV Est, 2ème phase		0,00	0,00	0,00
LGV Perpignan-Figueras et installations ferroviaires terminales de Perpignan		0,00	0,00	0,00
Contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier		0,00	0,00	0,00
LGV Rhin-Rhône, branche Est		0,00	0,00	0,00
LGV Bretagne-Pays de la Loire		0,00	0,00	0,00
LGV Sud-Europe-Atlantique : concession et opérations d'accompagnement		0,00	0,00	0,00
LGV GFSO		22 500 000,00	0,00	22 500 000,00
Études, acquisitions foncières et interventions diverses pour projets ferroviaires	9 000 000,00	8 655 000,00	0,00	8 655 000,00
Traversées alpines	46 000 000,00	46 000 000,00	12 750 000,00	33 250 000,00
Lyon-Turin ferroviaire et accès français au Lyon-Turin ferroviaire	46 000 000,00	46 000 000,00	12 750 000,00	33 250 000,00
Ligne ferroviaire Dijon-Modane et accès à la Maurienne		0,00	0,00	0,00
Opérations orientées fret	20 000 000,00	18 000 000,00	18 000 000,00	0,00
Autoroutes ferroviaires		8 000 000,00	8 000 000,00	0,00
Engagement national pour le fret ferroviaire : nouvelles actions spéc dt trains longs	20 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00
Interventions sur réseau existant	53 000 000,00	53 000 000,00	53 000 000,00	0,00
Sécurité des transports ferroviaires et guidés (dont passages à niveaux, tunnels et sécurisation des voies)	33 000 000,00	33 000 000,00	33 000 000,00	0,00
Résorption du bruit ferroviaire		0,00	0,00	0,00
Régénération ferroviaire (hors CPER), dont GSM-Rail		0,00	0,00	0,00
Accessibilité ferroviaire des personnes à mobilité réduite	20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00
Matériel roulant TET	0,00	728 231 000,00	728 231 000,00	0,00
Matériel roulant TET		728 231 000,00	728 231 000,00	0,00
Sous-total Fluvial	138 130 000,00	136 375 000,00	76 855 000,00	59 520 000,00
CPER fluviaux	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00
Contrats de plan ou de projets État-Région (CPER et CPIER), volet fluvial	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00
Canal Seine-nord Europe	92 000 000,00	59 500 000,00	0,00	59 500 000,00
Canal fluvial Seine-Nord	92 000 000,00	59 500 000,00	0,00	59 500 000,00
Autres opérations HCPER	45 130 000,00	76 375 000,00	76 355 000,00	20 000,00
Études fluviales	3 130 000,00	5 475 000,00	5 455 000,00	20 000,00
Dessertes terminales de Port 2000 au Havre		0,00	0,00	0,00
Régénération du réseau fluvial	40 000 000,00	70 000 000,00	70 000 000,00	0,00
Aménagements fluviaux, hors CPER	2 000 000,00	900 000,00	900 000,00	0,00
Sous-total Maritime et portuaire	46 000 000,00	47 600 000,00	47 600 000,00	0,00
CPER portuaires	40 000 000,00	40 000 000,00	40 000 000,00	0,00
Contrats de plan ou de projets État-Région (CPER et CPIER), volets portuaire et littoral	40 000 000,00	40 000 000,00	40 000 000,00	0,00
Opérations HCPER	6 000 000,00	7 600 000,00	7 600 000,00	0,00
Autoroutes de la mer et transport maritime à courte distance		0,00	0,00	0,00
Projet Fos 2XL (Grand port maritime de Marseille)		0,00	0,00	0,00
Plan de relance portuaire du Ministère chargé des transports		0,00	0,00	0,00
Aménagements portuaires et du littoral, hors CPER	6 000 000,00	7 600 000,00	7 600 000,00	0,00
Sous-total Transports collectifs	230 000 000,00	230 000 000,00	229 830 000,00	170 000,00
CPER Transports collectifs et assimilé	160 000 000,00	160 000 000,00	160 000 000,00	0,00
Contrats de plan ou de projets État-Région, volet transports collectifs d'agglomération	160 000 000,00	160 000 000,00	160 000 000,00	0,00
Matériel roulant en Ile-de-France		0,00	0,00	0,00
Prolongement d'EOLE à l'ouest – travaux		0,00	0,00	0,00
Appels à projet et hors CPER	70 000 000,00	70 000 000,00	69 830 000,00	170 000,00
CDG Express		0,00	0,00	0,00
Transports collectifs d'agglomération, hors CPER	70 000 000,00	70 000 000,00	69 830 000,00	170 000,00
Sous-total Divers autres	29 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00	0,00
PEI et autres	29 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00	0,00
Programme exceptionnel d'investissement (PEI) pour la Corse et autres programmes de développement	25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00	0,00
Aires de contrôle routier des poids lourds	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00
Taxe PL	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises		0,00	0,00	0,00

Annexe 3 : Crédits de paiement (CP) des opérations d'intervention figurant au BI 2016, au dernier budget rectificatif (BR5) et au compte financier (budget exécuté) de l'AFITF

	CP inscrits au BI 2016	CP inscrits au BR5 2016	Montants payés	CP disponibles
Grand total (comptes n° 657 et n° 1674)	1 921 756 531,39 €	2 065 708 739,10 €	2 039 132 925,50 €	26 575 83,60 €
Total compte n° 657	1 902 084 857,39 €	2 046 037 065,10 €	2 019 461 251,90 €	26 575 813,60 €
Dont hors Taxe PL	1 855 000 000,00 €	1 998 952 207,72 €	1 972 376 394,2 €	26 575 813,60 €
Transport routier	659 060 565,00 €	778 950 565,00 €	778 950 565,00 €	0,0 €
CPER routiers et assimilés	277 371 995,00 €	287 871 995,00 €	287 871 995,00 €	0,00 €
Contrats de plan État-Région, volet routier, Programmes de développement et de modernisation d'itinéraires, Programme général routier et décroisement	277 371 995,00 €	287 871 995,00 €	287 871 995,00 €	0,00 €
Opérations particulières hors PDMI	58 352 500,00 €	58 242 500,00 €	58 242 500,00 €	0,00 €
Autoroute A150 : Rouen - Yvetot	2 625 000,00 €	2 625 000,00 €	2 625 000,00 €	0,00 €
Liaison autoroutière L2 à Marseille	14 000 000,00 €	13 890 000,00 €	13 890 000,00 €	0,00 €
Route Centre Europe Atlantique (RCEA)	16 437 500,00 €	16 437 500,00 €	16 437 500,00 €	0,00 €
Nouvelle route littorale à La Réunion	20 290 000,00 €	20 290 000,00 €	20 290 000,00 €	0,00 €
Études routières et autoroutières	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	0,00 €
Interventions sur réseau existant	323 336 070,00 €	432 836 070,00 €	432 836 070,00 €	0,00 €
Aménagements de sécurité, hors tunnels, sur le réseau routier national	20 000 000,00 €	25 000 000,00 €	25 000 000,00 €	0,00 €
Sécurité des tunnels routiers, dont le tunnel de Tende	82 100 000,00 €	82 100 000,00 €	82 100 000,00 €	0,00 €
Régénération du réseau routier national	186 000 000,00 €	288 850 000,00 €	288 850 000,00 €	0,00 €
Aires de stationnement PL	0,00 €	1 650 000,00 €	1 650 000,00 €	0,00 €
Exploitation dynamique du réseau routier national	35 236 070,00 €	35 236 070,00 €	35 236 070,00 €	0,00 €
Transport ferroviaire interurbain	767 979 583,00 €	847 040 002,84 €	820 464 189,24 €	26 575 813,60 €
CPER ferroviaires et assimilés	128 800 752,00 €	122 900 365,56 €	122 900 365,56 €	0,00 €
Contrats de plan ou de projets État-Région, volets ferroviaire et transport combiné	128 800 752,00 €	121 512 813,15 €	121 512 813,15 €	0,00 €
Plan rail (Auvergne et Midi - Pyrénées) et contrats connexes aux CPER	0,00 €	1 387 552,41 €	1 387 552,41 €	0,00 €
LGV et opérations CIADT	316 284 317,00 €	452 030 204,81 €	425 454 391,21 €	26 575 813,60 €
LGV Est, 2ème phase	95 000 000,00 €	215 161 921,84 €	215 161 921,84 €	0,00 €
Contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier	22 152 426,00 €	15 425 406,16 €	15 425 406,16 €	0,00 €
LGV Bretagne Pays de Loire	0,00 €	2 798 811,25 €	2 798 811,25 €	0,00 €
LGV Rhin-Rhône, branche Est	348 832,00 €			
LGV Sud-Europe-Atlantique : concession et opérations d'accompagnement	190 000 000,00 €	216 575 813,60 €	190 000 000,00 €	26 575 813,60 €
Études, acquisitions foncières et interventions diverses pour projets ferroviaires	8 783 059,00 €	2 068 251,96 €	2 068 251,96 €	0,00 €
Traversées alpines	68 600 000,00 €	44 608 217,33 €	44 608 217,33 €	0,00 €
Lyon-Turin ferroviaire et accès français au Lyon-Turin ferroviaire	68 600 000,00 €	44 608 217,33 €	44 608 217,33 €	0,00 €
Opérations orientées fret	25 302 399,00 €	10 852 100,00 €	10 852 100,00 €	0,00 €
Autoroutes ferroviaires	10 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Engagement national pour le fret ferroviaire : nouvelles actions spéc dt trains longs	15 302 399,00 €	10 852 100,00 €	10 852 100,00 €	0,00 €
Interventions sur réseau existant	128 992 115,00 €	116 649 115,14 €	116 649 115,14 €	0,00 €
Sécurité des transports ferroviaires et guidés	27 708 333,00 €	27 708 333,00 €	27 708 333,00 €	0,00 €
Régénération ferroviaire (hors CPER), dont GSM-Rail	80 908 782,00 €	80 940 782,14 €	80 940 782,14 €	0,00 €
Accessibilité ferroviaire des personnes à mobilité réduite	20 375 000,00 €	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	0,00 €
Matériel roulant TET	100 000 000,00 €	100 000 000,00 €	100 000 000,00 €	0,00 €
Matériel roulant TET	100 000 000,00 €	100 000 000,00 €	100 000 000,00 €	0,00 €
Transport fluvial	77 046 003,00 €	83 397 839,78 €	83 397 839,78 €	0,00 €
CPER fluviaux	1 000 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €
Contrats de plan ou de projets État-Région, volet fluvial	1 000 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €
Canal fluvial Seine-Nord	32 000 000,00 €	9 934 100,00 €	9 934 100,00 €	0,00 €
Canal fluvial Seine-Nord	32 000 000,00 €	9 934 100,00 €	9 934 100,00 €	0,00 €
Autres opérations HCPER	44 046 003,00 €	72 963 739,78 €	72 963 739,78 €	0,00 €
Études fluviales	2 046 003,00 €	1 845 751,78 €	1 845 751,78 €	0,00 €
Régénération du réseau fluvial	40 000 000,00 €	70 000 000,00 €	70 000 000,00 €	0,00 €
Aménagements fluviaux, hors CPER	2 000 000,00 €	1 117 988,00 €	1 117 988,00 €	0,00 €
Transport maritime	52 506 973,00 €	54 938 714,42 €	54 938 714,42 €	0,00 €
CPER portuaires	27 999 985,00 €	27 999 985,00 €	27 999 985,00 €	0,00 €
Contrats de plan ou de projets État-Région, volets portuaire et littoral	27 999 985,00 €	27 999 985,00 €	27 999 985,00 €	0,00 €
Opérations HCPER	24 506 988,00 €	26 938 729,42 €	26 938 729,42 €	0,00 €
Autoroutes de la mer et transport maritime à courte distance	3 250 000,00 €	4 250 000,00 €	4 250 000,00 €	0,00 €
Plan de relance portuaire du Ministère chargé des transports	0,00 €	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	0,00 €
Projet Fox 2XL	15 000 000,00 €	49 729,42 €	49 729,42 €	0,00 €
Aménagements portuaires et du littoral, hors CPER	6 256 988,00 €	7 639 000,00 €	7 639 000,00 €	0,00 €
Transports collectifs d'agglomération	276 686 157,00 €	212 904 366,68 €	212 904 366,68 €	0,00 €
CPER Transports collectifs et assimilés	174 166 983,00 €	167 433 649,99 €	167 433 649,99 €	0,00 €
Contrats de plan ou de projets État-Région, volet transports collectifs d'agglomération	174 166 983,00 €	159 362 221,42 €	159 362 221,42 €	0,00 €
EOLE	0,00 €	8 071 428,57 €	8 071 428,57 €	0,00 €
Opérations HCPER	102 519 174,00 €	45 470 716,69 €	45 470 716,69 €	0,00 €
Transports collectifs d'agglomération, hors CPER	102 519 174,00 €	45 470 716,69 €	45 470 716,69 €	0,00 €
Divers	68 805 576,39 €	68 805 576,38 €	68 805 576,38 €	0,00 €
PEI et autres	21 720 719,00 €	21 720 719,00 €	21 720 719,00 €	0,00 €
Programme exceptionnel d'investissement (PEI) pour la Corse et autres programmes de développement	21 720 719,00 €	21 720 719,00 €	21 720 719,00 €	0,00 €
Taxe PL	47 084 857,39 €	47 084 857,38 €	47 084 857,38 €	0,00 €
Taxe sur les poids lourds - rémunération PPP	47 084 857,39 €	47 084 857,38 €	47 084 857,38 €	0,00 €
Total compte n° 1674	19 671 674,00 €	19 671 674,00 €	19 671 674,00 €	0,00 €
Remboursement d'une avance du Trésor	19 671 674,00 €	19 671 674,00 €	19 671 674,00 €	0,00 €

Annexe 4 : comptes de résultat de l'AFITF 2016 – détail du compte financier 2016

Prévision et exécution du budget de l'AFITF en 2016 - en k€

Charges	BI 2016	BR5 2016	Exécution 2016 (compte financier)	Produits	BI 2016	BR5 2016	Exécution 2016 (compte financier)
Charges de personnel	74,00	74,00	437,07	74: Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
64: charges de personnel	74,00	74,00	437,07	7413: subvention budgétaire du programme IST			0,00
Autres charges	1 906 937,56	2 050 889,77	1 789 932,95	7418: subvention budgétaire du programme PEIP			0,00
60: Achats	3,00	3,00	0,54	75: Autres produits de gestion courante	1 920 340,00	2 066 427,65	2 058 046,47
61: Achats - Sous-traitance et services extérieurs	147,00	147,00	63,02	757: Produits spécifiques	1 820 340,00	1 965 907,65	1 957 956,08
62: Autres services extérieurs	505,00	505,00	103,22	7571: Redevances domaniales des concessions autoroutières	315 000,00	330 567,65	330 567,65
63: Impôts, taxes et versements assimilés	1,00	1,00	0,00	7573: Taxe d'aménagement du territoire	560 340,00	560 340,00	512 393,55
65: Autres charges de gestion courants (interventions)	1 902 084,86	2 046 037,07	1 749 208,28	7574: Produit des amendes de radar automatique	230 000,00	360 000,00	351 536,86
66: charges financières	4 191,70	4 191,70	3 796,63	7576: TICPE	715 000,00	715 000,00	763 458,02
67: Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	758: Produits divers de gestion courante	100 000,00	100 520,00	100 090,39
68: Dotations aux amortissements et aux provisions	5,00	5,00	36 761,26	76: Produits financiers			
				762: Produits des autres immobilisations financières			
				77: Produits exceptionnels			
				778: Autres produits exceptionnels			
				Total des recettes du compte de résultat	1 920 340,00	2 066 427,65	2 058 046,47
Résultat: Bénéfice	13 328,44	15 463,88	267 676,44	Résultat: Perte	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	1 920 340,00	2 066 427,65	2 058 046,47	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	1 920 340,00	2 066 427,65	2 058 046,47

Annexe 5 : Compte de résultat de l'AFITF - comparaison 2014-2016
Exécution du budget de l'AFITF de 2014 à 2016 - en k€

Charges	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016 (compte financier)	Produits	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016 (compte financier)
Charges de personnel	51,06	66,30	437,07	74: Subventions d'exploitation	655 988,77	0,00	0,00
64: charges de personnel	51,06	66,30	437,07	7413: subvention budgétaire du programme IST	655 988,77	0,00	0,00
Autres charges	1 716 937,35	2 286 865,68	1 789 932,95	7418: subvention budgétaire du programme PEIP	0,00	0,00	0,00
60: Achats	1,35	0,88	0,54	75: Autres produits de gestion courante	1 086 813,80	2 355 462,14	2 058 046,47
61: Achats - Sous-traitance et services extérieurs	340,10	129,99	63,02	757: Produits spécifiques		1 428,26	1 957 956,08
62: Autres services extérieurs	88,50	482,01	103,22	7571: Redevances domaniales des concessions autoroutières	313 629,87	326 430,44	330 567,65
63: Impôts, taxes et versements assimilés	0,01	0,00	0,00	7573: Taxe d'aménagement du territoire	570 502,17	555 390,00	512 393,55
65: Autres charges de gestion courantes (interventions)	1 714 004,24	2 282 401,88	1 749 208,28	7574: Produit des amendes de radar automatique	202 679,63	233 213,44	351 536,86
66: charges financières	2 500,00	3 847,77	3 796,63	7576: TICPE		1 139 000,00	763 458,02
67: Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	758: Produits divers de gestion courante	2,13	100 000,00	100 090,39
68: Dotations aux amortissements et aux provisions	3,16	3,16	36 761,26	76: Produits financiers			
				762: Produits des autres immobilisations financières			
				77: Produits exceptionnels			
				778: Autres produits exceptionnels			
				Total des recettes du compte de résultat	1 742 802,57	2 355 462,14	2 058 046,47
Résultat: Bénéfice	25 814,15	68 530,15	267 676,44	Résultat: Perte	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	1 742 802,57	2 355 462,14	2 058 046,47	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	1 742 802,57	2 355 462,14	2 058 046,47

**Annexe 6 : État des engagements pluriannuels et mandatements annuels
par mode au 31 décembre 2016 (début)**

Opération budgétaire	Montant engagé	Répartition des engagements	Paiements 2005 (réalisés)	Paiements 2006 (réalisés)	Paiements 2007 (réalisés)	Paiements 2008 (réalisés)	Paiements 2009 (réalisés)	Paiements 2010 (réalisés)	Paiements 2011 (réalisés)
TRANSPORT ROUTIER	12 117 130 374,84 €	34,07%	452 839 251,13 €	969 960 429,59 €	978 093 699,46 €	813 979 123,23 €	1 063 901 297,08 €	771 479 048,68 €	869 345 039,49 €
TRANSPORT FERROVIAIRE INTERURBAIN	16 820 566 199,84 €	47,30%	442 122 235,68 €	532 704 619,77 €	806 986 969,00 €	919 038 686,80 €	1 005 890 946,94 €	1 054 525 909,55 €	688 107 525,62 €
TRANSPORT FLUVIAL	552 223 000,00 €	1,55%	16 696 600,00 €	25 836 237,28 €	21 673 347,09 €	15 881 500,00 €	25 195 723,00 €	45 034 277,00 €	72 748 750,00 €
TRANSPORT MARITIME	703 880 630,00 €	1,98%	0,00 €	37 000 000,00 €	34 796 981,00 €	33 831 947,00 €	65 300 883,00 €	53 221 088,00 €	58 160 000,00 €
TRANSPORTS COLLECTIFS D'AGGLOMERATION	3 931 919 213,00 €	11,06%	0,00 €	120 060 000,00 €	295 017 816,70 €	277 602 570,78 €	264 236 274,22 €	186 651 690,70 €	265 025 772,09 €
DIVERS	1 437 346 185,80 €	4,04%	0,00 €	0,00 €	34 844 368,00 €	3 400 000,00 €	45 863 789,00 €	46 233 407,00 €	25 578 575,00 €
TOTAL GENERAL	35 563 065 603,48 €	100,00%	911 658 086,81 €	1 685 561 286,64 €	2 171 413 181,25 €	2 111 733 87,81 €	2 470 388 913,24 €	2 157 145 420,93 €	1 978 96 662,20 €

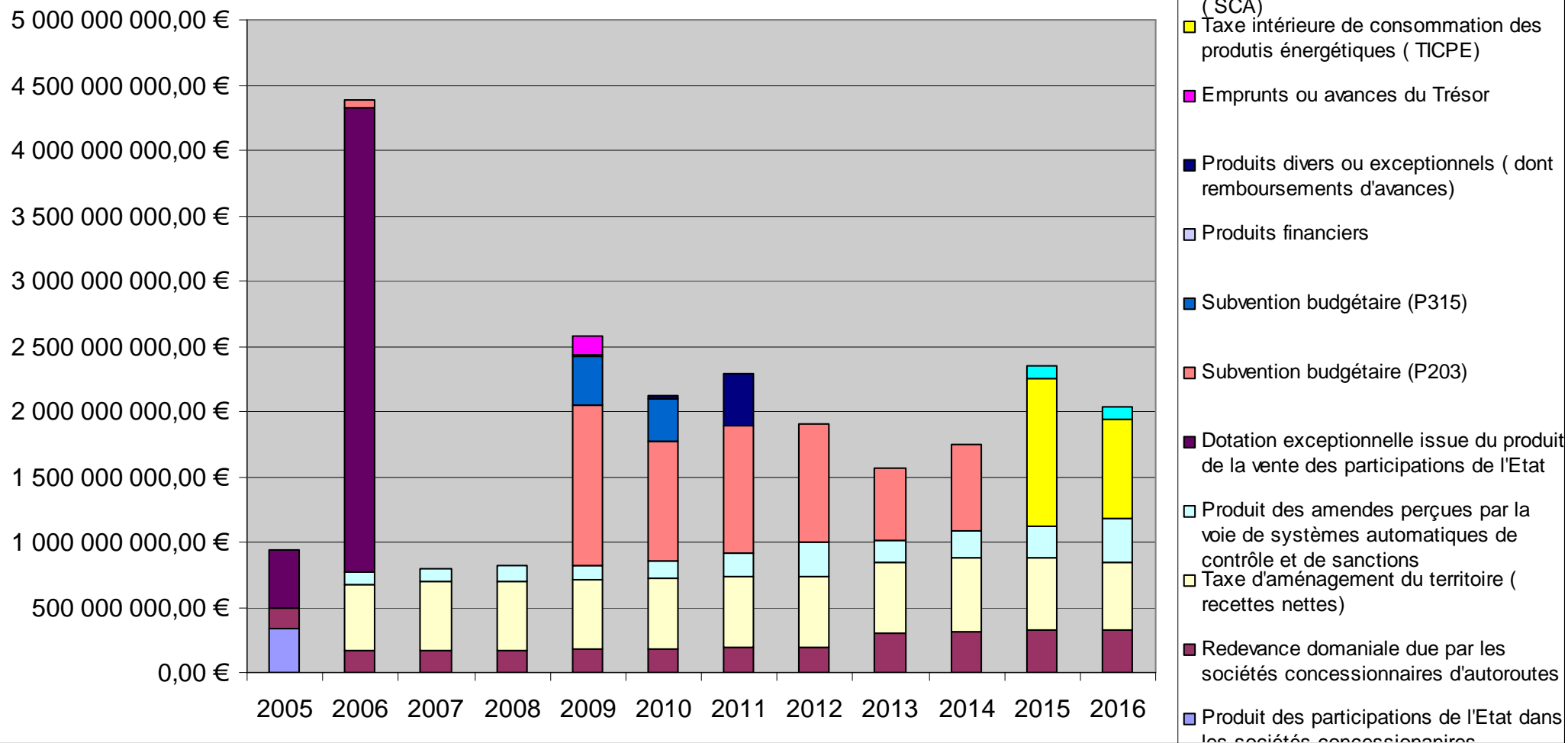
**État des engagements pluriannuels et mandatements annuels
par mode au 31 décembre 2016 (fin)**

Opération budgétaire	Paiements 2012 (réalisés)	Paiements 2013 (réalisés)	Paiements 2014 (réalisés)	Paiements 2015 (réalisés)	Paiements 2016 (réalisés)	Total mandaté	Répartition des paiements	Reste à mandater
TRANSPORT ROUTIER	762 523 869,00 €	663 889 817,54 €	704 677 695,69 €	738 892 052,04 €	778 950 565,00 €	9 568 531 887,93 €	41,2%	2 548 598 486,91 €
TRANSPORT FERROVIAIRE INTERURBAIN	642 576 015,95 €	729 065 054,48 €	668 057 087,26 €	705 483 297,86 €	820 464 189,24 €	9 015 022 538,15 €	38,7%	7 805 543 661,69 €
TRANSPORT FLUVIAL	43 976 754,30 €	66 088 913,00 €	34 713 897,30 €	64 700 710,29 €	83 397 839,78 €	515 944 549,04 €	2,22%	36 278 450,96 €
TRANSPORT MARITIME	58 550 000,00 €	68 680 653,37 €	30 176 439,41 €	56 908 027,08 €	54 938 714,42 €	551 564 733,28 €	2,37%	152 315 896,72 €
TRANSPORTS COLLECTIFS D'AGGLOMERATION	315 498 848,33 €	349 338 108,91 €	268 179 115,76 €	171 667 533,11 €	212 904 366,68 €	2 726 182 097,28 €	11,2%	1 205 737 115,72 €
DIVERS	33 000 000,00 €	32 043 481,00 €	8 200 000,00 €	544 750 258,84 €	68 805 576,38 €	890 719 455,22 €	3,83%	546 615 730,58 €
TOTAL GENERAL	1 856 125 487,58 €	1 909 106 028,30 €	1 714 004 235,42 €	2 282 401 879,22 €	2 019 461 251,50 €	23 267 965 260,90 €	100,00%	12 295 100 342,58 €

Annexe 7 : Les recettes de l'AFITF de 2005 à 2016

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Produit des participations de l'Etat dans les sociétés concessionnaires d'autoroutes :	332 379 513,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	332 379 513,61 €
Redevance domaniale due par les sociétés concessionnaires d'autoroutes :	155 696 602,00 €	162 921 514,00 €	168 642 407,99 €	174 049 498,64 €	179 964 845,46 €	185 909 281,91 €	193 407 670,19 €	198 419 135,94 €	299 966 315,48 €	313 629 872,80 €	326 430 442,79 €	330 567 650,51 €	2 689 605 237,71 €
Taxe d'aménagement du territoire : (recettes nettes)	0,00 €	511 866 367,00 €	525 756 883,62 €	521 258 595,38 €	527 663 469,15 €	539 292 761,43 €	541 869 612,19 €	535 249 795,75 €	538 196 577,57 €	570 502 165,67 €	555 390 000,00 €	512 393 546,14 €	5 879 439 773,90 €
Produit des amendes perçues par la voie de systèmes automatiques de contrôle et sanction :	0,00 €	100 000 000,00 €	100 000 000,00 €	122 935 172,11 €	115 074 366,58 €	126 393 049,18 €	177 046 008,29 €	271 874 333,85 €	170 254 162,85 €	202 679 631,97 €	233 213 439,00 €	333 310 854,94 €	1 952 781 018,77 €
Dotations exceptionnelles issues du produit de la vente des participations de l'Etat dans les sociétés concessionnaires d'autoroutes :	450 000 000,00 €	3 550 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000 000 000,00 €
Subvention budgétaire (P 226/203) : Subvention plan de relance (P 315) :	0,00 €	62 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 228 539 634,00 €	914 653 495,00 €	974 365 429,00 €	900 000 000,00 €	559 805 427,00 €	655 988 767,00 €	0,00 €	0,00 €	5 295 352 752,00 €
					374 000 000,00 €	331 000 000,00 €			0,00 €	0,00 €			705 000 000,00 €
Produits financiers :	328 737,93 €	1 102 305,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	165 478,74 €	569 454,93 €	0,00 €	19 680,82 €	2 134,00 €	0,00 €	0,00 €	2 187 791,78 €
Produits divers ou exceptionnels : (dont remboursements d'avances)	0,00 €	0,00 €	3 734,00 €	0,00 €	7 520 182,72 €	24 394 802,14 €	400 000 300,00 €	1 532 742,30 €	0,00 €	0,00 €	74 392,50 €	525 512,01 €	434 051 665,67 €
Emprunts ou avances du Trésor :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	143 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	143 000 000,00 €
Taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 139 000 000,00 €	763 458 019,86 €	1 902 458 019,86 €
Contribution exceptionnelle des sociétés concessionnaires d'autoroutes (SCA)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000 000,00 €	100 000 000,00 €	200 000 000,00 €
TOTAL :	938 404 853,54 €	4 387 890 186,36 €	794 403 025,61 €	88 243 266,13 €	2 575 762 497,91 €	2 121 808 868,40 €	2 287 258 474,60 €	1 907 076 007,84 €	1 568 242 163,72 €	1 742 802 571,44 €	2 354 108 274,29 €	2 040 255 58,46 €	23 536 255 773,30 €

Recettes de l' AFIT F 2005-2016



Annexe 8 : Tableau et graphe récapitulant l'état des consommations des AE et des CP de 2005 à 2016 (hors fonctionnement courant)

Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) État des consommations des AE et des CP de 2005 à 2016

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Autorisations d'engagement (AE)													
Inscription budgétaire : (au dernier Budget Rectificatif)	3 078 165 000 €	4 065 105 604 €	3 447 799 644 €	4 116 358 807 €	7 355 550 078 €	2 641 363 500 €	10 450 236 104 €	6 795 626 567 €	5 895 353 120 €	642 500 000 €	1 530 753 752 €	2 588 361 000 €	52 607 173 176 €
Solde entre les AE consommées et les déagements : (corrigé le cas échéant des déagements)	2 713 958 771 €	4 039 287 263 €	2 977 285 278 €	2 042 170 257 €	4 418 341 885 €	1 964 565 400 €	9 071 975 287 €	3 834 422 633 €	2 704 821 224 €	456 480 000 €	-1 01 966 093 €	2 464 266 000 €	35 675 607 904 €
Crédits de paiement (CP)													
Inscription budgétaire : (à la dernière DM du budget de l'exercice)	937 630 772 €	1 894 356 402 €	2 255 634 954 €	2 117 508 886 €	2 604 951 806 €	2 249 319 528 €	2 209 525 426 €	2 207 576 002 €	2 179 210 334 €	1 810 252 000 €	2 398 184 475 €	2 068 708 739 €	24 932 859 325 €
Montant consommé :	911 658 087 €	1 685 561 287 €	2 171 413 181 €	2 111 733 828 €	2 470 388 913 €	2 157 145 421 €	1 996 074 366 €	1 873 514 885 €	1 926 206 028 €	1 759 004 235 €	2 309 132 104 €	2 039 132 926 €	23 410 965 261 €
AE consommés - CP consommés :	1 802 300 684 €	2 353 725 976 €	805 872 097 €	-69 563 571 €	1 947 952 972 €	-192 580 021 €	7 075 900 921 €	960 907 748 €	778 615 196 €	-1 302 524 235 €	-3 321 08 197 €	425 133 075 €	12 264 642 644 €

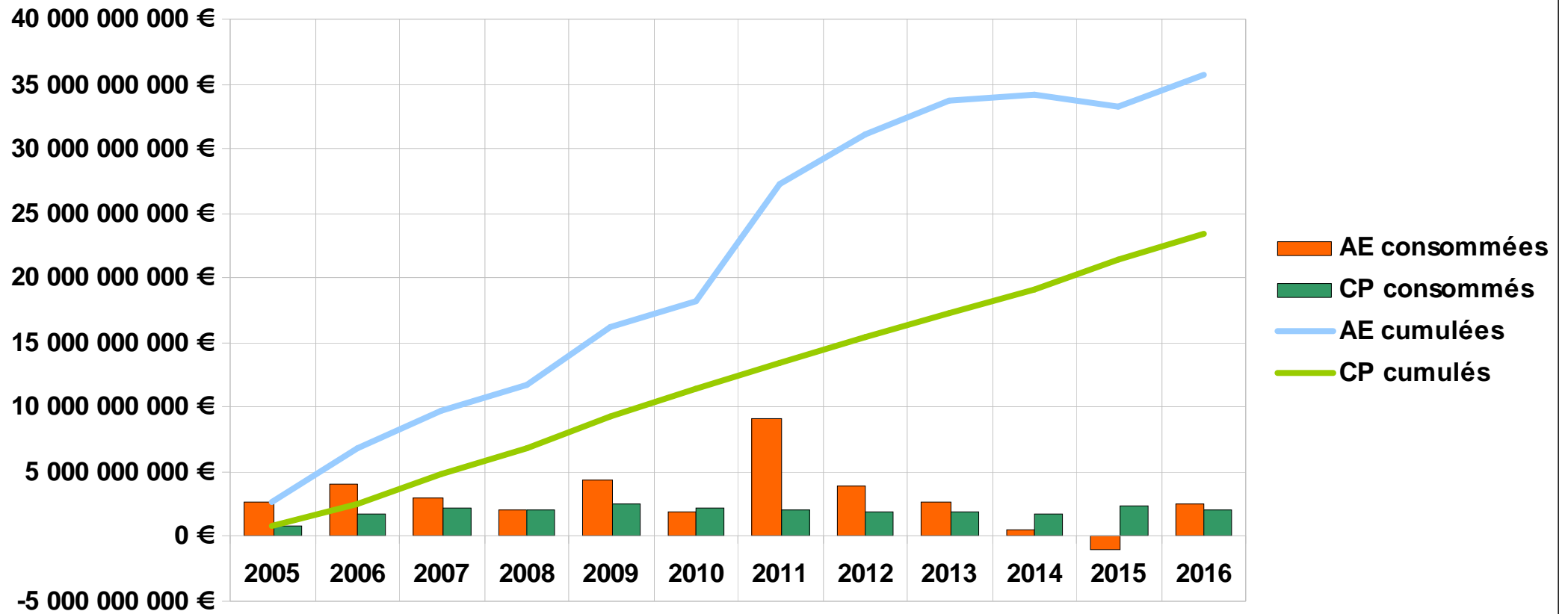
NB :

1. Les montants figurant à ce tableau sont ceux des dépenses d'intervention de l'AFITF (compte n° 657 et le cas échéant 2761 ou 1674 de son budget) et n'incluent pas les dépenses de fonctionnement courant de l'établissement public ni les frais financiers, ni les éventuels reversements

2. AE signifie autorisations d'engagement

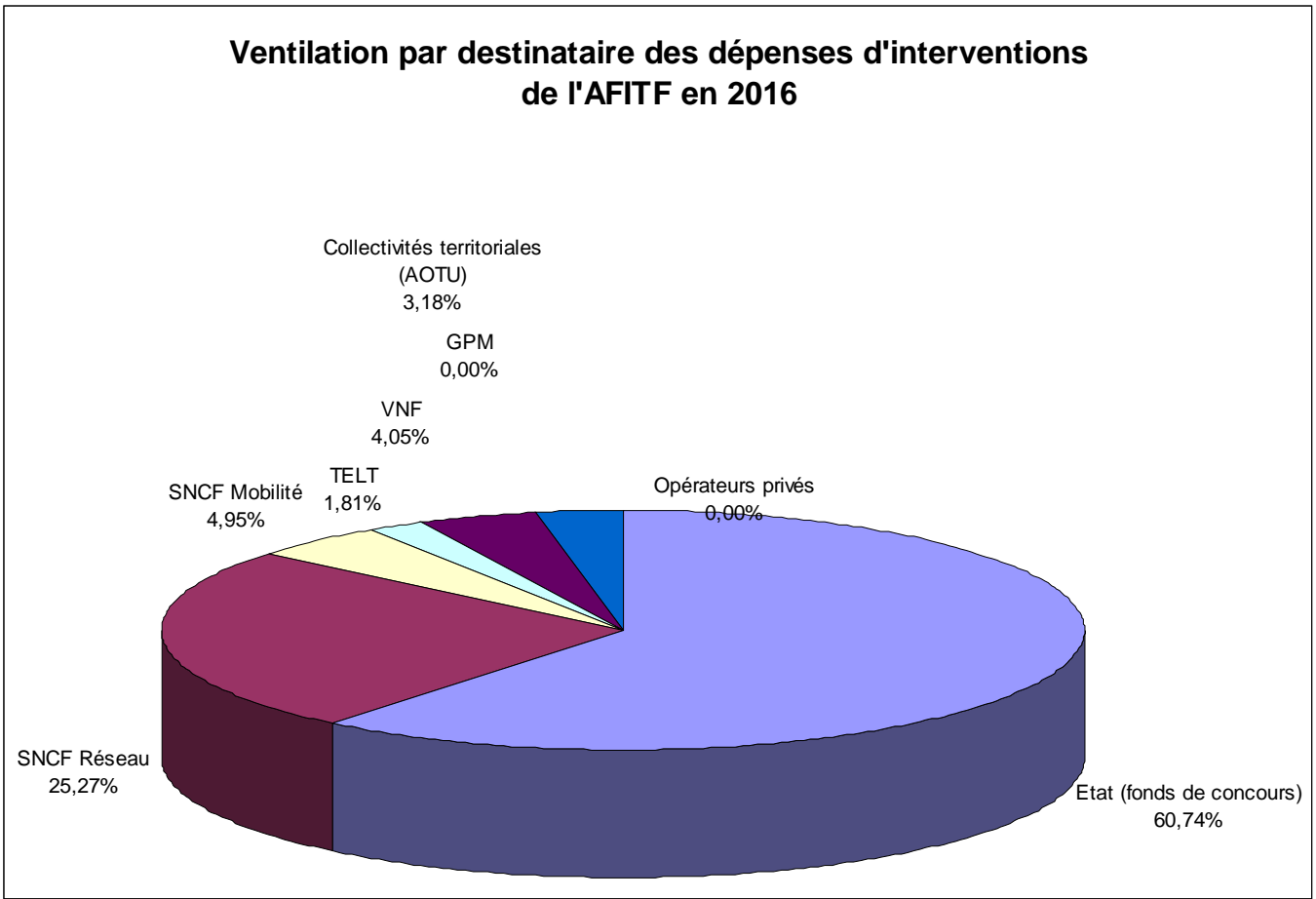
3. CP signifie crédits de paiement

Consommation des AE et CP de l'AFITF de 2005 à 2015- comptes 657 et 1674

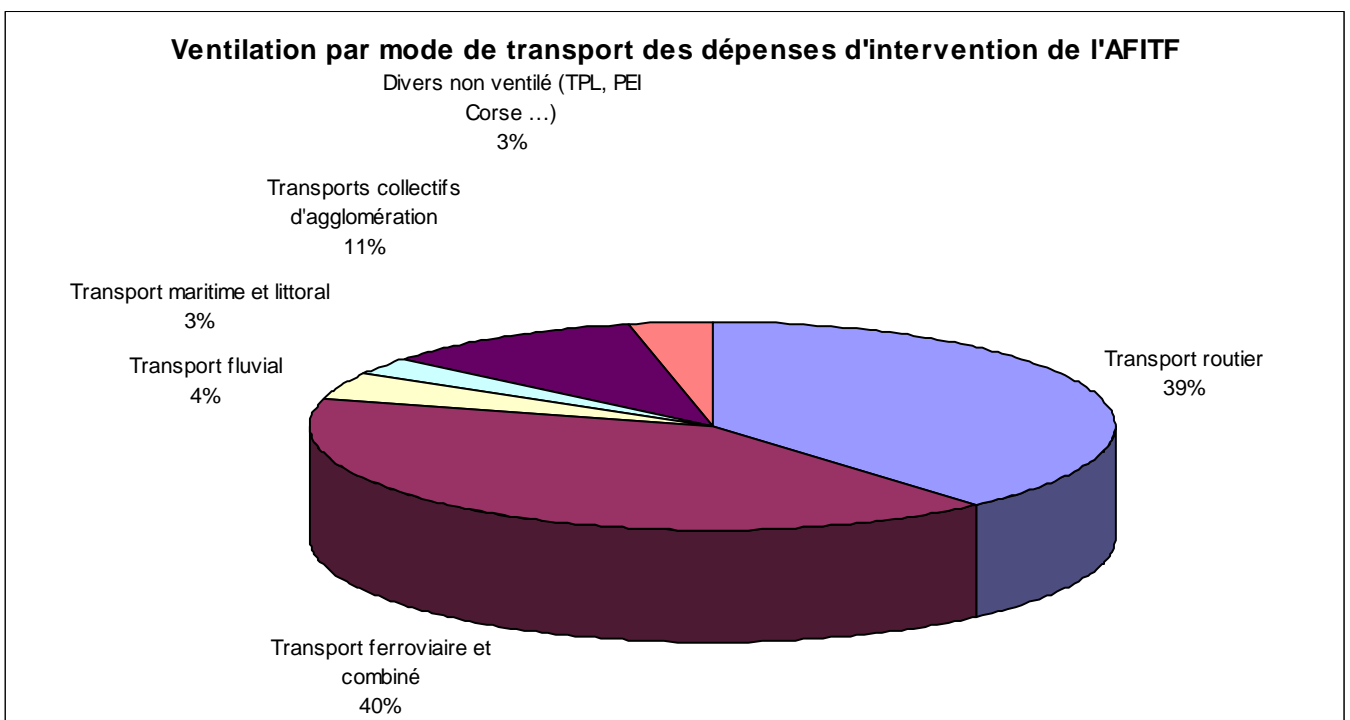


Annexe 9 : Ventilation des dépenses d'intervention en 2016 par destinataires et par mode

Ventilation par destinataire des dépenses d'interventions de l'AFITF en 2016



Ventilation par mode de transport des dépenses d'intervention de l'AFITF



Annexe 10 : Graphiques de la gestion en trésorerie 2016

Tableau mensuel des encaissements de l'AFITF en 2016

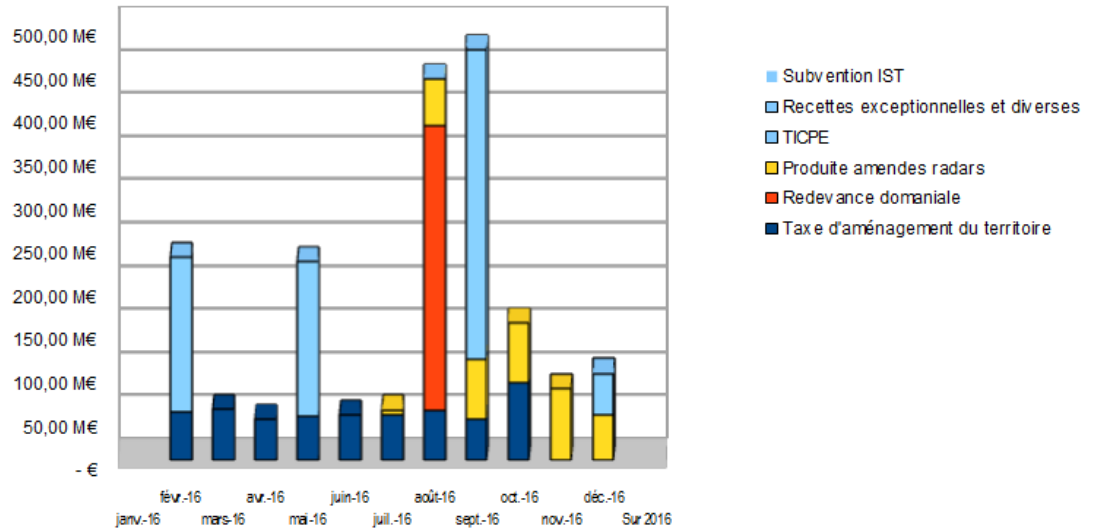


Tableau mensuel cumulé des encaissements de l'AFITF en 2016

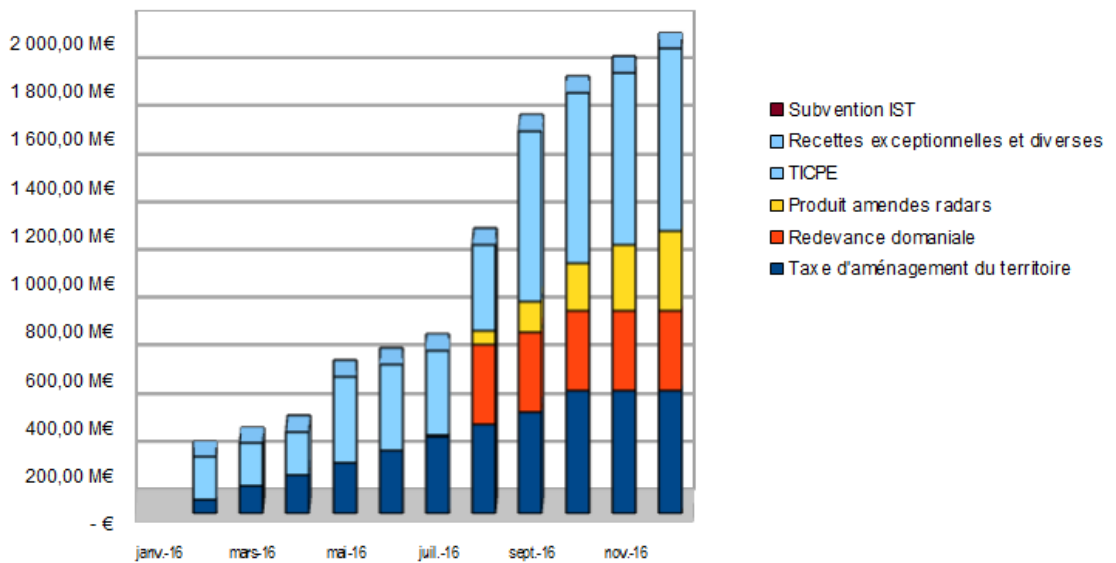


Tableau mensuel des décaissements de l'AFITF en 2016

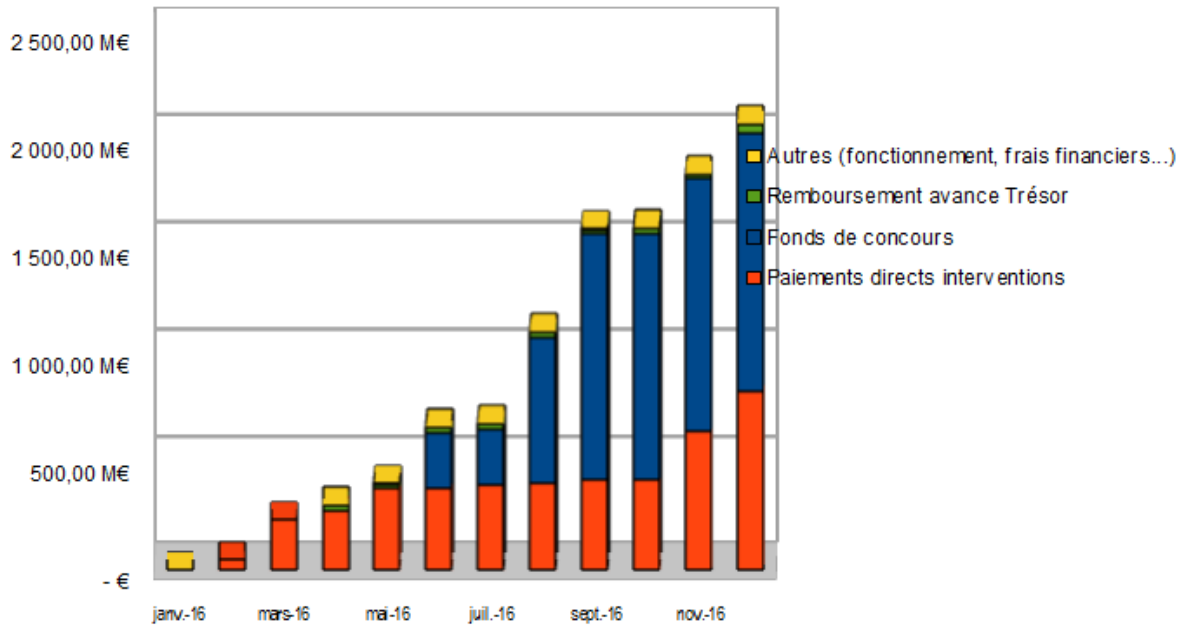
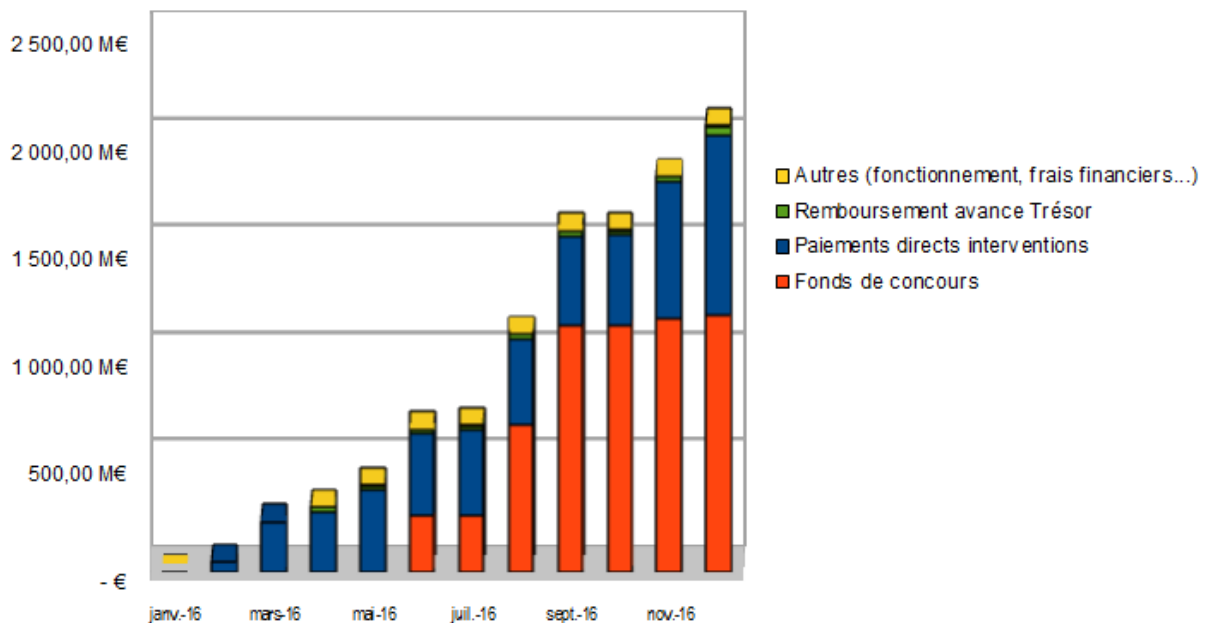


Tableau mensuel cumulé des décaissements de l'AFITF en 2016



Annexe 11 : Délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'AFITF en 2016

**11.1 Relevé des délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'AFITF
lors de sa cinquante-septième séance du 9 février 2016**

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
16-57-00	Examen et approbation du procès-verbal de la cinquante-cinquième séance du conseil d'administration	Unanimité
16-57-01	Ratification des délibérations adoptées par procédure écrite lors du 56 ^{ème} conseil d'administration	Unanimité
16-57-02	Approbation du compte financier pour l'exercice 2015 de l'agence	Unanimité
16-57-03	Examen et approbation du projet de budget rectificatif n°1 (BR1) de l'agence au titre de l'exercice 2016	Unanimité
16-57-04	Avenant n°1 à la convention du 25 janvier 2016 relative au financement, au titre de l'exercice 2016, des programmes et opérations relatifs aux transports ferroviaires, fluviaux et maritimes, aux transports collectifs	Unanimité
16-57-05	Avenant n° 10 à la convention n°1 du 11 juillet 2005 relative à la réalisation et au financement des études et travaux préliminaires à la construction des ouvrages de la partie commune franco-italienne de la nouvelle liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin	Unanimité
16-57-06	Convention relative au financement du programme de l'année 2016 de restauration et de modernisation du réseau fluvial	Unanimité
16-57-07	Convention relative au financement, au titre de l'exercice 2016, d'actions afférentes à la gestion, à l'aménagement et à la protection du littoral relevant du champ de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature	Unanimité
16-57-08-01	Avenant n°1 à la convention relative à la réalisation et au financement du projet de 2 ^e ligne de transport en commun en site propre de l'autorité organisatrice de l'agglomération de Valenciennes	Unanimité
16-57-08-02	Avenant n°1 à la convention relative à la réalisation et au financement du projet de transport collectif en site propre du Syndicat mixte du transport collectif en site propre de la Martinique	Unanimité
16-57-08-03	Avenant n° 1 à la convention relative à la réalisation et au financement du projet de bus à haut niveau de service de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers	Unanimité
16-57-08-04	Convention de financement du projet de création d'une ligne de bus à haut niveau de service entre Gex et Ferney-Voltaire (RD1005)	Unanimité
16-57-08-05	Convention de financement du projet de Branche Ouest de la Ligne de Bus à Haut Niveau de Service de Sophia Antipolis	Unanimité
16-57-08-06	Convention de financement du projet Vitrolles Cap Horizon	Unanimité
16-57-08-07	Convention de financement du projet de ligne de tramway « VAL'TRAM » entre La Bouilladisse et Aubagne	Unanimité
16-57-08-08	Convention de financement du projet de réaménagement de la ligne C3 de l'agglomération Lyonnaise (Lyon Sytral)	Unanimité
16-57-09	Avenant n°1 à la convention relative au financement, au titre de l'exercice 2016, du développement, des mesures de régénération, de mise en sécurité et de gestion du trafic sur le réseau routier national	Unanimité

**11.2 Relevé des délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'AFITF
lors de sa cinquante-huitième séance du 28 avril 2016**

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
16-58-00	Examen et approbation du procès-verbal de la cinquante-septième séance du conseil d'administration	Unanimité
16-58-01	Rapport d'activité de l'agence pour l'année 2015	Unanimité
16-58-02	Convention relative au financement du programme de l'année 2016 de la mesure relative aux transports du programme exceptionnel d'investissements pour la Corse	Unanimité
16-58-03	Convention relative au financement du projet de ligne de bus en site propre Gare Viotte-Campus-Temis (communauté d'agglomération du Grand Besançon)	Unanimité moins une abstention
16-58-04	Convention relative à la réalisation et au financement du projet de bus à haut niveau de service entre Grande-Synthe et Leffrinckoucke (Communauté urbaine de Dunkerque)	Unanimité
16-58-05	Budget rectificatif n°2 au titre de l'exercice 2016 de l'Agence	Unanimité
16-58-06	Convention relative au financement du projet de ligne de bus à haut niveau de service Houdain - Bruay-la-Buissière - Béthune – Beuvry « Bulle 2 » (Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle)	Unanimité
16-58-07	Convention relative au financement des investigations et études d'avant projet de mise au gabarit haut « Autoroute ferroviaire » de l'itinéraire principal de l'axe Atlantique du RFN	Unanimité
16-58-08	Convention relative au financement des études préparatoires à l'enquête publique relative au projet de liaison fluviale à grand gabarit Seine amont Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine	Unanimité

**11-3 Relevé des délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'AFITF
lors de sa cinquante-neuvième séance du 30 juin 2016**

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
16-59-00	Examen et approbation du procès-verbal de la cinquante-huitième séance du conseil d'administration	Unanimité
16-59-01	Budget rectificatif n°3 (BR3) de l'AFITF au titre de l'exercice 2016	Unanimité
16-59-02	Convention relative aux opérations de pérennisation de lignes capillaires à potentiel fret programmées en 2016 dans le cadre de l'ENFF pour le Fret Ferroviaire	Unanimité
16-59-03	Avenant n°2 à la convention du 27 mai 2010 relative au financement de la seconde phase des études portant sur le développement des trains longs	Unanimité

**11-4 Relevé des délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'AFITF
lors de sa soixantième séance du 6 octobre 2016**

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
16-60-00	Examen et approbation du procès-verbal de la cinquante-neuvième séance du conseil d'administration	Unanimité
16-60-01	Budget rectificatif n°4 (BR4) de l'AFITF au titre de l'exercice 2016	Unanimité
16-60-02	Avenant n°1 à la convention du 29 mars 2012 relative au financement des études et des travaux de la nouvelle route du littoral à l'île de la Réunion	Unanimité
16-60-03	Avenant n°5 à la convention du 5 décembre 2008 relative au financement d'acquisitions foncières liées à la partie commune franco-italienne de la nouvelle liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin	Unanimité
16-60-04	Convention relative au financement du renouvellement du matériel roulant des lignes Paris-Caen-Cherbourg/ Trouville-Deauville et Paris-Rouen-Le Havre	Unanimité
16-60-05-01	Convention de financement du projet de création d'une passerelle piétonne et cyclable sur le terrain à Albi (Communauté d'agglomération de l'Albigeois)	Unanimité
16-60-05-02	Convention relative au financement du projet de nouveau système billettique (Bordeaux Métropole)	Unanimité
16-60-05-03	Convention relative au financement du projet d'augmentation de capacité du réseau de tramway dans le secteur Commerce (Nantes Métropole)	Unanimité
16-60-05-04	Convention relative au financement du projet de lignes de bus à haut niveau de service (Nevers Agglomération)	Unanimité
16-60-05-05	Convention relative au financement du projet « RESPI-RE » Défi de la mobilité durable pour l'Île-de-Ré (Département de la Charente Maritime)	Unanimité
16-60-05-06	Convention relative au financement de la phase 1 du projet de site propre bus du boulevard urbain nord de l'agglomération toulousaine (Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine Tisséo)	Unanimité
16-60-05-07	Avenant n°1 à la convention relative à la réalisation et au financement du projet d'extension Est de la ligne D du tramway de l'Eurométropole de Strasbourg	Unanimité
16-60-05-08	Avenant n°1 à la convention relative à la réalisation et au financement du projet de ligne de bus à haut niveau de service d'Aix -en-Provence (Métropole Aix-Marseille-Provence)	Unanimité

11-5 Relevé des délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'AFITF
lors de sa soixante et unième séance du 6 décembre 2016

Numéro de délibération	Objet	Scrutin
16-61-00	Procès-verbal de la soixantième séance du conseil d'administration	Unanimité
16-61-01	Plan de contrôle interne budgétaire et comptable de l'AFITF	Unanimité
16-61-02	Budget rectificatif n°5 (BR5) de l'AFITF au titre de l'exercice 2016	Unanimité
16-61-03	Budget initial de l'Agence pour l'exercice 2017	Unanimité
16-61-04	Autorisation donnée au président du conseil d'administration de préparer, conclure et signer, au nom de l'établissement, certains actes nécessaires à l'activité de l'agence en 2017	Unanimité
16-61-05	Calendrier des séances du conseil d'administration en 2017	Unanimité
16-61-06	Avenant n°1 à la convention du 2 décembre 2016 relative aux opérations de pérennisation de lignes capillaires à potentiel fret programmées en 2016 dans le cadre de l'ENFF	Unanimité
16-61-07	Avenant n°2 à la convention du 22 septembre 2015 relative aux opérations de pérennisation de lignes capillaires à potentiel fret programmées en Convention de financement d'études d'avant-projet détaillé et d'acquisitions foncières relatives aux lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux- Dax 2015 dans le cadre de l'ENFF	Unanimité
16-61-08	Convention de financement d'études d'avant-projet détaillé et d'acquisitions foncières relatives aux lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax	Unanimité moins une voix
16-61-09	Convention relative au financement des études pour l'acquisition du matériel roulant TET d'avenir	Unanimité
16-61-10	Convention de financement du projet d'aménagements de sept lignes du bus chrono dans l'agglomération grenobloise	Unanimité
16-61-11	Avenant n°1 à la convention du 12 juillet 2016 relative au financement, au titre de l'exercice 2016, de la mesure relative aux transports du programme exceptionnel d'investissement pour la Corse	Unanimité
16-61-12	Convention relative au financement, au titre de l'exercice 2017, du développement, des mesures de régénération, de mise en sécurité et de gestion du trafic sur le réseau routier national	Unanimité
16-61-13	Convention relative au financement, au titre de l'exercice 2017, des programmes et opérations relatifs aux transports ferroviaires, fluviaux et maritimes, aux transports collectifs	Unanimité
16-61-14	Convention relative au financement, pour l'année 2017, de la poursuite du programme de travaux d'amélioration de la sécurité de la route Centre Europe Atlantique	Unanimité

Annexe 12

Compte rendu DGITM de l'utilisation des principaux fonds de concours en 2016

Un certain nombre d'investissements en matière d'infrastructures de transport sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'État, c'est le cas notamment des travaux sur le réseau routier national. L'AFITF finance alors ces projets sous forme de versement de fonds de concours au programme 203 – Infrastructures et services de transports – du budget général, au titre de la maîtrise d'ouvrage.

Par ailleurs, depuis les décisions prises en CIADT en 2005, les engagements pris par l'État dans les contrats de plan et de projet et dans les politiques contractuelles assimilées sont apportés par l'AFITF, qui verse les crédits correspondants sous forme de fonds de concours au programme 203, la DGITM en assurant la programmation quel que soit le maître d'ouvrage final.

Les différents fonds de concours ainsi prévus sont regroupés pour l'essentiel dans deux conventions financières annuelles globales entre l'État (DGITM) et l'AFITF, l'une relative aux interventions sur le réseau routier national, l'autre relative aux différents modes de transport alternatifs à la route. Ces conventions globales comportent des annexes détaillées listant les principaux projets qu'il est prévu de financer avec ces fonds de concours.

La présente annexe constitue le compte rendu d'utilisation par la Direction générale des infrastructures de transport et de la mer des principaux fonds de concours apportés en 2016 par l'AFITF : elle reprend la présentation des annexes à la convention globale, ainsi que d'autres conventions spécifiques dans le domaine routier et ferroviaire passées en cours d'exercice.

Annexe 12.1 – DOMAINE ROUTIER

Annexe 12.1.1 - Principales opérations financées en 2016

dans le cadre du programme d'actions de régénération du réseau routier national

En 2016, les opérations de régénération routière ont concerné :

- la RN4 – Lorraine : 1 800 000 € ;
- la RN2 – Guyane : 5 175 000 €;
- la RN157 – Bretagne : 590 000 € dont 149 000 € d'équipements ;
- les RN113 et 572 – PACA : 7 340 000 €;
- la RN106 en Lozère – Auvergne : 1 720 000 €;
- l'A72 à Saint-Etienne – Rhône-Alpes : 1 840 000 €;
- l'A20 – Centre-limousin : 3 800 000 €;
- l'A2 viaduc de Rouvignes – Nord-Pas de Calais : 5 000 000 € ;
- l'A31 – Lorraine : 4 060 000 €;
- l'A47/RN 88 – Rhône-Alpes : 3 977 000 €;
- A1 – Île-de-France : 2 820 000 €;
- A35 déviation de Sélestat – Alsace : 7 000 000 € ;

- RN118/RN306 – Île-de-France : 2 095 000 €;
- A22/RN 356 – Nord Pas-de-Calais : 915 000 €;
- A23 – Nord Pas-de-Calais : 2 000 000 €;
- Contournement Ouest de Rouen – Haute Normandie : 4 953 000 €;
- A137 en Bretagne : 2 342 000 €;
- RN844 pont de la Beaujoire – Pays-de-la-Loire : 350 000 €;

Opérations de régénération financées au titre du plan de relance

- la RN145 – Limousin : 4 000 000 €;
- la RN141 – Limousin : 2 000 000 €;
- A630 pont d'Aquitaine – Aquitaine : 350 000 €;
- RN88 viaduc de la Ricamarie – Rhône-Alpes : 4 200 000 €;
- A77 – Bourgogne : 1 180 000 €;
- la RN70 – Bourgogne : 2 405 000 € ;
- A31 viaduc d'Autreville – Lorraine : 3 000 000 €;
- A106 – Île-de-France : 2 654 000 €;
- la RN4 – Ile-de-France : 1 730 000 €;
- A75 – Languedoc-Roussillon : 3 200 000 €;
- la RN85 – Rhône-Alpes : 1 375 000 €;
- la RN154 – Haute Normandie : 1 848 000 € ;
- les RN12 et 165 en Bretagne : 3 990 000 €;
- la RN116 Languedoc-Roussillon : 1 680 000 €.
- Mise aux normes de l'assainissement de la RN11-RN137 - .Aquitaine : 0,7M€.
- Minéralisation du TPC de l'A47 – Rhône-Alpes : 2,165 M€
- Remise à niveau de la signalisation directionnelle de la RN104 – Ile de France : 0,91 M€
- Remplacement de glissières en TPC sur l'A75 – Occitanie : 1 M €.
- Mise en sécurité des accès à Eurotunnel – Hauts-de-France : 1,71 M€
- Confortement du versant du Teillet sur la RN20 – Occitanie : 1,2M €.

Annexe 12.1.2 - Principales opérations envisagées en phase travaux, au titre de l'exercice 2016 dans le cadre du développement du réseau routier national

Contrats de plan Etat-régions (CPER 2015-2020)

Pour l'année 2016, les ressources sont consacrées en premier lieu à la poursuite des

opérations en cours et, dans la limite des crédits disponibles, à l'engagement en travaux de quelques opérations nouvelles. Les principales opérations concernées sont les suivantes :

- Poursuite de la seconde phase rocade sud de Strasbourg (Grand Est) : 4 M€ ;
- Poursuite de la mise à 2x3 voies d'une section de la rocade nord de Mulhouse (Grand Est) : 2,55 M€ ;
- Poursuite de la réalisation de l'A304 entre Charleville-Mézières et la frontière belge (Grand Est) : 57,135 M€ ;
- Poursuite de la déviation de la RN44 à Chépy (Grand Est) : 5,425 M€ ;
- Poursuite des travaux de la section de la RN4 entre Saint Georges et Héming (Grand Est) : 4,229 M€ ;
- Poursuite de l'aménagement de la rocade de Bordeaux (Nouvelle-Aquitaine) : 9,975 M€ ;
- Poursuite de la mise à 2x2 voies de la RN10 entre Reignac et Chevanceaux (Nouvelle-Aquitaine) : 6 M€ ;
- Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN7 en Auvergne-Rhône-Alpes : 21,25 M€ ;
- Poursuite du contournement du Puy-en-Velay (Auvergne-Rhône-Alpes) : 22,518 M€ ;
- Poursuite de la réalisation de la déviation de la RN90 à Montgalgan (Auvergne-Rhône-Alpes) : 9,72 M€ ;
- Poursuite de l'aménagement de la RN82 entre Neulise et Balbigny (Auvergne-Rhône-Alpes) : 10,62 M€ ;
- Lancement des travaux d'aménagement du pont de la Charité sur Loire (Bourgogne-Franche-Comté) : 5,2 M€ ;
- Lancement de la déviation de la RN19 à Port sur Saône (Bourgogne-Franche-Comté) : 9 M€ ;
- Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN164 (Bretagne) : 2,576 M€ ;
- Poursuite de la déviation de la RN19 à Boissy Saint Léger (Ile-de-France) : 15,2 M€ ;
- Poursuite de l'élargissement de la RN104 (Francilienne) entre l'A4 et la RN4 (Ile de France) : 2,25 M€ ;
- Poursuite de la requalification environnementale de la déviation de Pézenas (Occitanie) : 4 M€ ;
- Poursuite de la déviation de la RN116 à Joncet (Occitanie) : 7,532 M€ ;
- Poursuite de la réalisation de la déviation de la RN124 à Gimont (Occitanie) : 13,679 M€ ;
- Poursuite du contournement de Baraqueville par la RN 88 (Occitanie) : 40,35 M€ ;
- Poursuite de la déviation de Saint Béat (Occitanie) : 4,7 M€ ;
- Poursuite des aménagements des berges du Drac (Provence Alpes Côte d'Azur) : 2,8 M€ ;
- Poursuite de la réalisation de la rocade de Gap (Provence Alpes Côte d'Azur) : 4,366 M€ ;

- Lancement des travaux d'aménagement sur le périphérique Nord de Nantes (Pays de la Loire) : 3 M€ ;
- Poursuite de la déviation de la RN2 à Gondreville (Hauts de France) : 8 M€ ;
- Démarrage de la déviation de la RN2 à Vaumoise (Hauts de France) : 4,81 M€.

Opérations des contrats de plan Etat-régions financés au titre du plan de relance

- Aménagements de sécurité au nord de Périgueux (Nouvelle-Aquitaine)
- Reconstruction du pont de Mme de Maintenon (Guyane)
- Réalisation d'écrans acoustiques sur la RN 24 (Bretagne)
- Mise hors d'eau de la déviation de Mordelles -RN 24 (Bretagne)
- Réalisation de protections acoustiques à Montoir et Trignac (Pays de la Loire)
- Création de bassins à Pontchâteau (Pays de la Loire)
- Construction du CEI de l'A 304 (Grand Est)

Annexe 12.1.3 - Principales opérations financées en 2016 dans le cadre du programme de mise en sécurité des tunnels du réseau routier national

- la poursuite de la mise en sécurité des tunnels d'Île-de-France dont ceux de Bobigny-Lumen sur l'A86 (5 400 000), de Moulin et de Guy Môquet sur l'A86 (300 000 €), d'Orly sur la RN7 (2 300 000 €), d'Italie sur l'A6b (500 000 €), de Nogent sur l'A86 (1 200 000 €), et de Fresnes et Antony sur l'A86 (900 000€).
- le percement de la galerie de sécurité du tunnel de Siaix (RN90) en Savoie (5 135 000 €);
- le percement du second rameau de sécurité du tunnel de Ponserand (RN90) (300 000 €) ;
- la mise en sécurité du tunnel de la Grand-Mare (RN28) en Seine-Maritime (200 000 €) ;
- la mise en sécurité du tunnel de Baza en Ardèche (4 472 000 €).

Annexe 12.1.4 - Principales actions financées en 2016 dans le cadre du programme d'aménagements de sécurité

- la lutte contre les prises à contresens par le renforcement de la signalisation au niveau des échangeurs et des aires de repos et de service (700 k€ AE consommées en 2016) ;
- le traitement des obstacles latéraux (3,9 M€ AE consommées en 2016) ;
- les aménagements sur routes à fortes pentes (1 M€AE consommées en 2016) ;
- la sécurisation des passages à niveau non préoccupant (80 k€ AE consommées en 2016)

- les aménagements découlant des démarches SURE, notamment sur la rocade de La Rochelle (RN11, RN137, RN237), le contournement de Valence (RN7, RN532), les RN21 (en Dordogne et Haute-Vienne), RN57 (Haute-Saône), RN102 (Haute-Loire), RN13 (Manche), et l'autoroute A15. (15,5 M€ AE consommées en 2016)

Annexe 12.1.5 - Principales actions financées en 2016 dans le cadre du programme d'actions d'amélioration de la gestion du trafic et de l'information des usagers sur le réseau routier national non concédé

- Alienor2 sous-projet 2 volet 1, travaux de mise en place d'une mesure de régulation dynamique des vitesses sur A63 (1, 711M€ d'AE affectés en 2016)
- Gentiane poursuite des travaux de génie civil, de transmission et d'équipements de gestion de trafic sur la RN85, RN87, RN481 (1,7M€ d'AE affectés en 2016)
- Opération de régulation dynamique sur A33 au niveau de Nancy, déploiement d'équipements (1,13M€ d'AE affectés en 2016)
- Opération de régulation d'accès A86 et les radiales : poursuite des travaux (5,3M€ d'AE affectées en 2016)
- Opération de voies réservés sur A3 appel d'offre travaux (1,440M€ d'AE affectées en 2016)
- Opération de gestion du trafic poursuite du déploiement d'équipements sur les axes A51, A7 et RN296 (2,53 M€ d'AE affectées en 2016)

. Annexe 12.1.6 – Autres actions financées dans le cadre de conventions spécifiques routières

En dehors de la convention globale route, le premier programme d'aménagement prioritaire de la route Centre Europe Atlantique (RCEA) en Saône-et-Loire a fait l'objet d'une convention spécifique pour des travaux concernant notamment :

- la branche sud, section Paray-Charolles : mise à 2x2 voies d'un tronçon de 7,8 km : 10,256 M€ ;
- la branche nord, section Paray-Ciry : aménagement d'un créneau de 5 km à Gévelard : 9,402 M€.

Annexe 12.2 – DOMAINE FERROVIAIRE

Annexe 12.2.1 - Principales opérations ferroviaires prévues, au titre de l'exercice 2016, dans le cadre des Contrats de Plan État Région 2015-2020 (CPER)

Il s'agit des opérations suivantes dans le cadre des CPER, volet ferroviaire :

- Grand Est- Modernisation de la ligne Charleville Mézière – Givet (10,0 M€)
- Grande Aquitaine – Aménagements ferroviaires en sortie sud de Bordeaux dans le cadre du projet GPSO (6,5 M€)

- Grande Aquitaine - Mise en place d'installations permanentes de contre-sens entre Bordeaux et Hendaye (5,5 M€)
- Auvergne-Rhône-Alpes - Pole d'échange multimodal d'Annemasse (4,0 M€)
- Auvergne-Rhône-Alpes - Nœud ferroviaire lyonnais - travaux de la voie L (9,7 M€)
- Auvergne-Rhône-Alpes - Régénération de la ligne le Puy-Firminy - deuxième phase (11,9 M€)
- Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne - Régénération de la ligne Lyon-Paray le Monial (8,2 M€)
- Bretagne - rénovation de la ligne Brest-Quimper (5,8 M€)
- Bretagne - Désaturation du nœud ferroviaire de Rennes (9,4 M€)
- Centre - Mise en place d'installations permanentes de contre sens entre Toury et Cercotte sur l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) (12,1 M€)
- Ile de France - Traitement des points noirs bruit sur le RER A - Vincennes Est (4,7 M€)
- Occitanie - mise en place d'installations permanentes de contre-sens sur la section Lalbenque-Caussade de l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) (5,9 M€)
- Hauts de France – TER Lille – Sambre – Avenois (3,5 M€)
- Hauts de France - Traitement du nœud ferroviaire de Creil (6,0 M€)
- Normandie - modernisation de la signalisation sur la ligne Avranches-Dol (8,5 M€)
- PACA - Régénération de "l'étoile de Veyne" - section Briançon-Montdauphin (7,1 M€)
- PACA - Modernisation de la ligne ferroviaire Marseille-Aix en Provence (5,0 M€)
- Pays de la Loire - Mise en accessibilité de la gare de Nantes (2,8 M€)

Annexe 12.2.2 - Principales opérations financées, au titre de l'exercice 2016, dans le cadre de la sécurité des transports ferroviaires et guidés (passages à niveau et tunnels)

En particulier, il s'agit:

- de poursuivre la suppression des passages à niveau les plus dangereux par la construction d'ouvrages d'art et d'améliorer la sécurité des autres passages à niveau par la mise en place d'équipements supplémentaires permettant une meilleure perception de leur approche (15 M€)

Pour les passages à niveaux (PN), des dépenses ont été réalisées sur les PN routiers/ferroviaires suivants :

- PN 19 de Auxerre
- PN 3 bis Coudray
- PN 15 de Borne (43)
- PN 52 Peyrilhac
- PN 38 Laudun
- PN 89 à Salzuit (Auvergne)

Par ailleurs, pour les autres PN ferroviaires, un abondement de la convention avec SNCF réseau d'environ 15 M€ a été signé en 2016.

- de poursuivre la mise en sécurité des tunnels ferroviaires ayant fait l'objet d'un diagnostic de sécurité en 1999 ainsi que l'installation dans les tunnels ferroviaires dont la longueur est supérieure à 2000 mètres (39 ouvrages identifiés) des équipements permettant d'assurer la continuité des communications pour les services de secours

En 2016, deux conventions principales ont été signés avec SNCF réseau :

- Sécurité de divers tunnels ferroviaires (5 M€)
- Sécurité du tunnel ferroviaire de Meudon (8 M€)

Annexe 12.2.2 - Principales opérations financées, au titre de l'exercice 2016, dans le cadre de la mise en accessibilité de quais de gares ferroviaires pour les personnes à mobilité réduite

Les études et travaux objet de la convention signée en 2016 portent selon les cas sur :

- la traversée des voies en gare :
 - adaptation du platelage en termes de largeur et adaptation de l'interface platelage / quai en termes de pente ;
 - création ou adaptation des passerelles (revêtement de sol), des souterrains (revêtement de sol, éclairage) et des escaliers fixes existants (peinture des premières et dernières contremarches en contrasté, double lisses, nez de marches antidérapants, bandes d'éveil à la vigilance podotactiles en haut de chaque volée de marches) ;
 - création ou adaptation des rampes d'accès aux souterrains existants (double lisse, pente, revêtement de sol, affichage des consignes de sécurité en gros caractères, mise à niveau de l'éclairage,..) ;
 - mise en place d'ascenseurs ou d'élévateurs etc.
- les quais :
 - mise en place de bandes d'éveil à la vigilance podotactiles en bordure sur la longueur utile des quais ;
 - reprise de revêtement de sol ;
 - adaptation du niveau d'éclairage et des équipements pour garantir des largeurs de cheminement suffisantes etc.
- l'interface quai/train :

- dans les gares avec du personnel accueillant des trains non accessibles du fait de lacunes par rapport aux quais, avec des fréquentations non critiques, acquisition d'élévateurs-translateurs ou de rampes ;
- le cas échéant, rehaussement de quai etc.

Les conventions relatives aux travaux d'opérations de mise en accessibilité en travaux ont porté sur les gares suivantes :

- Abbeville - Hauts de France (0,6 M€)
- Agen - Grande Aquitaine (1,9 M€)
- Albi – Occitanie (0,4 M€)
- Angers - Pays de la Loire (0,6 M€)
- Auch – Occitanie (0,7 M€)
- Fécamp – Normandie (0,4 M€)
- Laval - Pays de la Loire (1,2 M€)
- Marmande - Grande Aquitaine (0,8 M€)
- Menton – PACA (0,6 M€)
- Montaigu - Pays de la Loire (0,1 M€)
- Orange – PACA (0,9 M€)
- Rodez – Occitanie (0,2 M€)
- Saint Sulpice – Occitanie (0,5 M€)
- Valence - Auvergne-Rhône Alpes (1,8 M€)
- Verneuil – Normandie (1,3 M€)

Annexe 12.2.2 – Autres conventions ferroviaires spécifiques signées au titre de l'exercice 2016

Aucune autre convention ferroviaire spécifique en fonds de concours n'a été signée au titre de l'exercice 2016.

Annexe 12.3 – DOMAINE PORTUAIRE

Annexe 12.3.1 - Opérations inscrites au volet portuaire des contrats de plans Etat-Régions (CPER) et CPIER 2015-2020

(Montant des AE engagées)

GPM de Dunkerque :

- Extension du quai de Flandres (20,370 M€)
- Agrandissement du cercle d'évitage du bassin de l'Atlantique (4,140 M€ engagés en 2015)
- Station d'avitaillement GNL
- Amélioration des dessertes ferroviaires

GPM du Havre :

- Création de parcs logistiques (2,2 M€)
- Ecluses de Tancarville (1,5 M€)
- Accès maritimes et fluviaux du port du Havre (Portes de l'écluse François 1^{er}) (1,698 M€)
- Terminal Croisière (4,54M€)

GPM de Rouen :

- Programme d'amélioration des accès maritimes du port de Rouen (6,02 M€)
- Aménagement logistique amont/aval RVSL à Moulineaux (2,070 M€)

GPM de Nantes-Saint-Nazaire :

- Création d'un hub logistique de Saint-Nazaire pour l'accueil de l'éolien offshore (2,9 M€ engagés en 2015)
- Modernisation de l'outil industriel (2,4M€)

GPM de La Rochelle :

- Développement du terminal chef de baie
- Aménagement de l'anse Saint-Marc (3,170 M€ engagés en 2015)

GPM de Bordeaux :

- Voies ferrées portuaires
- Développement de la filière conteneurs (Verdon)
- Augmentation des capacités d'accueil des navires (5,076 M€)

GPM de Marseille :

- Terminal de Mourepiane
- Aménagement et modernisation des terminaux à conteneurs de la darse 2
- Réorganisation des terminaux Corse et Maghreb (0,990 M€)
- Développement logistique bassin Ouest (4,75M€)
- Réhabilitation portuaire (3,2M€)

GPM de la Martinique :

- Achèvement des opérations sur le terminal à conteneurs de la pointe des Grives

GPM de Guadeloupe :

- Extension du terminal à conteneurs
- Grand projet de port (2 M€)

GPM de la Guyane :

- Déroctage du quai n°1 (0,710 M€)
- Modernisation et remise à niveau des terre-pleins et reconfiguration de l'entrée du port (2 M€)

GPM de la Réunion :

- Poursuite de l'extension et réaménagement du terminal à conteneurs

Annexe 12.3.2 – Autres opérations du secteur maritime et littoral au titre de l'exercice 2016

Une convention a été signée en 2016 portant sur un montant de 5 M€ pour le financement d'opérations de défense contre la mer, portant principalement sur la *gestion intégrée du trait de côte*, c'est-à-dire sur des opérations nouvelles de protection du littoral contre l'érosion ou contre

les submersions marines (« défense contre la mer »), mais aussi sur des opérations liées à des dégâts exceptionnels ou encore sur des opérations dont l'objectif est la connaissance du phénomène d'érosion et de submersion, ou des impacts des ouvrages, en amont des opérations de protection ou des stratégies locales à mettre en œuvre dans les régions suivantes : Nord Pas de Calais ; Normandie, Bretagne, Centre Val de Loire, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse et Guadeloupe, Martinique Guyane Réunion Mayotte et Saint Pierre et Miquelon. Les opérations financées par l'AFITF dans le cadre de cette convention, ci-après détaillées, répondent toutes aux enjeux de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et de ses programmes d'actions.

Ont ainsi été initiées des **opérations de « renaturation »**, comme par exemple :

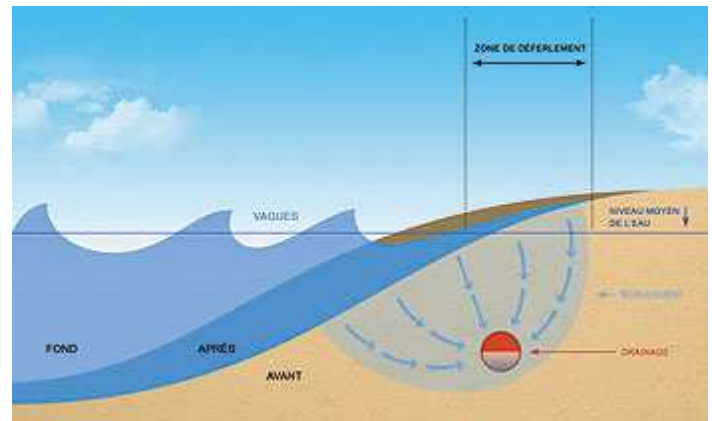
- la reconstitution d'un cordon dunaire à Berck (30 000 €) et la renaturation d'aires de stationnement sur la plage de Goffiers (30 000 €) dans les Hauts-de-France,
- l'opération de revégétalisation conduite sur l'île de Noimoutier (40 000 €) dans les Pays de la Loire ;
- la restitution de l'état naturel d'une crique avec la suppression des points d'inflexion à l'Anse de Maldormé à Marseille (380 000 €) ;
- la suppression des points d'érosion sur les rives de l'étang de Berre (40 000 €) en PACA ;
- le démantèlement d'un navire échoué à Saint-Pierre d'Oléron (215 000 €) en Nouvelle Aquitaine afin de lutter contre l'érosion côtière à laquelle contribuait ce « point dur » sur la plage ;
- la restauration du fonctionnement de plusieurs sites à mangroves en Martinique (45 000 €), notamment dans la baie de Génipa, cf ci-dessous :



Ont également été menées des **opérations de génie écologique permettant de conforter le rôle des plages dans la prévention des risques littoraux**, à l'instar notamment de :

- la mise en œuvre d'une solution de confortement du haut de plage par des techniques douces sur environ 1 km de plage sur la commune de Kourou en Guyane (250 000 €),
- le réensablement massif de la partie centrale de Wissant dans les Hauts de France (300 000 €),
- l'adaptation du système expérimental de drainage de plage eco-plage protégeant le front de mer de Quend et ses dunes bordières (75 000 €),
- la mise en place et le suivi d'un dispositif de drainage de plage éco-plage à l'île de Ré (330 000€) en Nouvelle Aquitaine,

cf schéma ci-contre



- le rechargement en sable de l'estran du Crotoy et l'accompagnement du rechargement massif par la pose de deux épis (137 500 €),
- une opération de réalignement du trait de côte à St Hilaire de Riez et à Balbâtre dans les Pays de la Loire (230 000 €),
- la pose d'un épi en « géobag » à Avranches (60 000 €) et la pose de fascines (épis tressés en saule) permettant le maintien et l'engraissement du cordon dunaire à Lessay (52 000 €) en Normandie,
- des travaux de génie côtiers expérimentaux par rechargement de galets aux Saintes-Maries de la Mer (96 000€) en PACA.

Des **études relatives à la gestion durable du littoral** ont également été financées en 2016 grâce aux fonds de concours de l'AFITF :

- étude de mise en place de protections dans le secteur de Camiers (50 000 €), étude technique sur l'évolution des valleuses à Ault et étude exploratoire sur l'installation de protection dans ce secteur (160 000 €) dans les Hauts-de-France,
- étude d'impact sur les actions et les aménagements envisagés pour la protection du littoral de Siouville-Hague et Héauville (21 000 €) en Normandie,
- étude à Ploemeur sur la gestion du trait de côte et sur l'installation d'un dispositif S-Sable (90 000€) en Bretagne,
- étude relative à l'élaboration d'une stratégie régionale littorale dans les Pays de la Loire (50 000 €),
- étude d'accompagnement à l'élaboration de la stratégie locale de gestion de la bande côtière de Biscarrosse, de Mimizan et de Vieux Boucau (60 000 €) en Nouvelle Aquitaine,
- étude prospective sur l'adaptation du littoral de la commune du Prêcheur face au changement climatique en Martinique (35 000 €),
- étude recensant les propositions de gestion du trait de côte pour le littoral de Champ Borne (15 000 €) à La Réunion.

Des opérations plus particulières sur **les données du trait de côte et les observatoires chargés de les recueillir et de les valoriser** ont aussi été conduites en 2016 :

- levés bathymétriques sur les exutoires de la Sèvre Niortaise, du Chenal Vieux et du Canal de Luçon (20 000 €) dans les Pays de la Loire,

- étude des données Lidar pour faire le lien entre les études en cours concernant la vulnérabilité de la plage (cordon dunaire, impact tempête,...) et les données concernant la morphologie de l'avant-côte (déplacement des barres, stock de sédiments,...) en Languedoc-Roussillon (50 000 €),
- convention pluriannuelle avec l'Université de Perpignan Via Domitia pour une étude sur la relation entre le recul du trait de côte et les stocks sableux d'avant-côte connus et sur les évolutions de cette relation (150 000 €),
- acquisition de matériel (houlographe) dans le cadre du suivi du trait de côté réalisé par le BRGM à Saint-Pierre et Miquelon (68 000 €),
- des actions engagées dans le cadre de l'observatoire de la dynamique côtière (150 000 €) en Guyane.

Annexe 12.4 – DOMAINE TRANSPORTS COLLECTIFS EN AGGLOMERATION

Annexe 12.4.1 - Principales opérations envisagées dans le cadre du protocole relatif au financement du plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France

Les opérations ayant bénéficié des autorisations d'engagement les plus importantes en 2016 sont :

- la Tangentielle Ouest Saint-Cyr – Saint-Germain – Achères, avec 33,4 M€ d'AE ;
- le prolongement de la ligne de métro 11 à Rosny-Bois-Perrier, avec 31,5 M€ d'AE ;
- le prolongement d'Eole à l'ouest, avec 27 M€ d'AE ;
- le prolongement de la ligne de tramway T3 à la Porte d'Asnières, avec 11,3 M€ d'AE ;
- le prolongement nord de la ligne de métro 12, avec 10,7 M€ d'AE.

Liste indicative d'opérations relatives aux modes doux inscrites dans les contrats de plan État-région 2015-2020

Des actions consistant en des études ou la réalisation d'infrastructures en faveur des modes doux telles que les véloroutes voies vertes sont mentionnées dans les CPER des régions de Normandie, de Bourgogne-Franche-Comté, de Bretagne, d'Occitanie, des Hauts-de-France ou encore de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans le CPER Île-de-France, le financement de ce type d'actions est prévu par l'ADEME et non par l'AFITF.